



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 12 Commerce et développement

[Programme 10 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2008-2009)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	9
B. Direction exécutive et administration	11
C. Programme de travail	15
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	16
Sous-programme 2. Investissement, entreprises et technologie	22
Sous-programme 3. Commerce international	29
Sous-programme 4. Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	38
Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	42
A. Développement de l'Afrique	42
B. Pays les moins avancés	45
C. Programmes spéciaux	49

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



D. Appui au programme.....	53
Annexe	
Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009.....	68

Vue d'ensemble

- 12.1 L'objectif général du programme exécuté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI) est de permettre aux pays en développement d'exploiter au mieux les possibilités de commerce et de développement et de les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale en tirant tout le parti possible du potentiel de développement offert par la mondialisation, tout en contribuant à façonner les relations économiques internationales du XXI^e siècle.
- 12.2 Le programme s'inspire des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires et de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Les décisions adoptées à la onzième session de la Conférence, tenue à São Paulo en juin 2004, ont servi de base aux travaux de la CNUCED. Pour la période 2008-2009, les conclusions de la douzième session de la Conférence, qui devrait se tenir au début de l'année 2008, seront également prises en compte dans le programme. La CNUCED est chargée de l'exécution des sous-programmes 1 à 5 de ce programme, tandis que le sous-programme 6 relève du Centre du commerce international.
- 12.3 Les activités de la CNUCED seront renforcées autour de leurs trois grands axes, qui sont la recherche et l'analyse, la recherche de consensus et la coopération technique. Les moyens d'analyse indépendants de la CNUCED seront renforcés de sorte que la qualité des travaux de recherche et d'analyse nécessaires pour mieux appréhender les questions présentant une importance particulière pour les pays en développement soit assurée. Les conclusions de ces analyses serviront à mieux orienter et à renforcer les activités de recherche de consensus et de coopération technique.
- 12.4 Parmi les principaux objectifs du programme s'inspirant des conclusions de la onzième session de la Conférence, le sous-programme 1 vise principalement à examiner les stratégies de développement dans une économie internationale mondialisée. Les sous-programmes 2 et 4 auront pour objectif de contribuer au renforcement des capacités de production et à la compétitivité internationale; le sous-programme 3 et le volet « facilitation du commerce » du sous-programme 4 tendront à assurer la contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement. Les stratégies de développement des pays se trouvant dans une situation particulière relèvent du sous-programme 5, tandis que les préoccupations sectorielles de ces pays feront l'objet d'autres sous-programmes. On tiendra plus systématiquement compte des travaux analytiques relatifs aux pays les moins avancés. L'intégration de questions multisectorielles, telles que la coopération Sud-Sud, la réduction de la pauvreté et la dimension antisexiste, bénéficiera de l'attention qu'elle mérite dans le cadre de la réalisation de ces objectifs.
- 12.5 La CNUCED contribuera de façon notable à l'application des textes issus des récentes conférences mondiales, et en particulier à la réalisation des objectifs internationaux de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, notamment de ceux qui ont trait au partenariat mondial en faveur du développement, au financement du développement, à la mobilisation de ressources intérieures, aux investissements, à l'endettement, au commerce, aux produits de base, aux questions systémiques et à la prise de décisions économiques de portée mondiale, à la coopération Sud-Sud, au développement durable, aux sciences et technologies au service du développement, aux pays ayant des besoins particuliers et à la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique.
- 12.6 La CNUCED contribuera également à la réalisation des programmes suivants et prendra certaines des mesures qui y sont énoncées : le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les

moins avancés, tenue à Bruxelles), le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg, et du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Tunis, le Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle contribuera, en outre, à la poursuite de la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration de Doha issue de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres décisions prises à cet égard.

- 12.7 Dans le souci de mieux répondre à l'évolution de la demande mondiale et à la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED étudiera les moyens d'apporter une contribution concrète aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, en vue d'intégrer dans l'économie mondiale les pays concernés, notamment les pays qui sortent d'un conflit. Elle adoptera d'abord une approche intégrée qui lui permettra de s'attaquer immédiatement et de façon cohérente aux questions présentant une importance particulière pour les pays en développement confrontés aux défis du monde contemporain. Le sous-programme relatif au développement de l'Afrique, aux pays les moins avancés et aux pays en situation particulière a été renforcé grâce à une intensification des synergies entre la recherche et l'analyse des politiques et à une approche plus cohérente des questions intéressant ces pays. Les sciences et technologies étant aujourd'hui des vecteurs indispensables du développement, la question fait l'objet d'une approche intégrée dans les différents sous-programmes, grâce à un dispositif organisationnel spécial. Cette approche sera appliquée dans d'autres domaines, de façon à répondre à l'évolution des attentes des pays en développement face à l'économie moderne. La CNUCED essaiera également d'être la plus efficace possible en renforçant le rôle qui lui incombe sur la scène internationale de l'aide au développement. Elle s'attachera en priorité à son apport conceptuel, qui pourrait prendre la forme d'une coopération avec d'autres organisations internationales plus présentes à l'échelon national ou avec des entités extérieures telles que des institutions régionales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. En outre, la CNUCED coopérera plus étroitement avec d'autres centres de recherche nationaux et internationaux. En dernier lieu, elle fournira une assistance technique plus organisée et rationnelle afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des bénéficiaires, en renforçant ses moyens de recherche et d'analyse tout en préservant son intégrité et son indépendance intellectuelles.
- 12.8 Le CCI complétera les travaux de ses organes de tutelle, de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce, en concentrant ses activités de coopération technique sur l'appui aux efforts menés par les pays en développement et les pays en transition et tout particulièrement par les entreprises de ces pays, afin de leur permettre d'exploiter tout leur potentiel en matière de commerce et de développement, et sur l'aide à leur apporter afin qu'ils s'intègrent à l'économie mondiale de façon à tirer davantage parti des perspectives de développement qu'offre la mondialisation, tout en contribuant à forger les relations économiques internationales du XXI^e siècle. L'appui à la constitution de capacités prendra diverses formes : diffusion d'informations, activités de formation ou encore services consultatifs, qui tiennent compte des contraintes qui pèsent sur l'offre aussi bien que sur le développement des marchés. Une assistance technique de ce type est requise notamment par les institutions de promotion du commerce des secteurs public et privé, et par leurs réseaux qui proposent des services spécialisés d'appui aux entreprises exportatrices. L'assistance technique du Centre continuera d'être accordée en priorité à l'Afrique et aux pays les moins avancés.
- 12.9 Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a examiné le projet de programme de travail à sa quarante-huitième session, qui a eu lieu du 29 au 31 janvier 2007. Les recommandations du Groupe de travail étaient conformes au plan-programme biennal et priorités approuvés. On a tenu compte dans le présent document des ajustements proposés concernant les

produits prévus au programme et le cadre logique de la composante direction exécutive et administration.

- 12.10 Le bureau de New York de la CNUCED fait valoir les intérêts et les objectifs de l'organisation auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies et de tous les intéressés à New York et à Washington, notamment les organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies, les missions diplomatiques et les journalistes accrédités auprès de l'ONU, ainsi que les organismes d'assistance technique œuvrant dans les domaines du commerce, des investissements, de la technologie et du développement. Il met à la disposition du public, des universités, des médias et des centres de recherche d'Amérique du Nord des informations sur l'action et les activités de recherche et de coopération technique de la CNUCED. Le personnel du bureau se compose de deux administrateurs (1 P-5 et 1 P-3) et de deux agents des services généraux.
- 12.11 La CNUCED mène ses activités en coopération avec les départements et bureaux du Secrétariat et les organismes des Nations Unies, notamment le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), avec des organismes extérieurs à l'ONU et des organisations gouvernementales et intergouvernementales, notamment des groupements régionaux et sous-régionaux de pays en développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement supérieur, et avec le secteur privé. Cette collaboration prend diverses formes : établissement de rapports, participation à des réunions et à des séances d'information, appui technique et fonctionnel et mise en commun d'informations et d'expériences.
- 12.12 Les publications à paraître dans le cadre du programme de travail sont examinées au titre de chaque sous-programme. Des publications en série et des publications isolées devraient paraître comme indiqué dans le tableau 12.1 ci-dessous et dans les informations concernant les produits de chaque sous-programme.

Tableau 12.1

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2004-2005 (nombre effectif)</i>	<i>2006-2007 (nombre estimatif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	98	89	100
Publications isolées	147	144	125
Total	245	233	225

- 12.13 Le montant total des ressources prévues au chapitre 12 pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 117 361 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 208 300 dollars (0,2 %). Cette augmentation s'explique de la façon suivante :
- a) Une augmentation de 28 000 dollars à la rubrique organes directeurs qui résulte de dépenses accrues au titre des frais de voyage des représentants, le nombre de membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement ayant été porté de 33 à 43 (voir la résolution E/2006/46 du Conseil économique et social, par. 7);
 - b) Une baisse de 1 597 100 dollars à la rubrique direction exécutive et administration qui est liée au redéploiement de postes en faveur des composantes programme de travail et appui au programme;
 - c) Une augmentation nette de 147 900 dollars à la rubrique programme de travail qui résulte des facteurs suivants :

- i) Une diminution de 1 899 600 dollars au titre du sous-programme 1, dont 1 848 100 dollars pour les postes et 51 500 dollars pour les autres objets de dépense, essentiellement due au redéploiement de postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et des ressources connexes, prélevés dans l'ancien sous-programme 1B (Développement de l'Afrique) vers le sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux) – décision prise conformément à la résolution 61/235, par laquelle l'Assemblée générale a adopté le plan-programme biennal pour 2008-2009, et au redéploiement d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) vers le Service des affaires intergouvernementales et des relations extérieures au sein de la Division de la gestion;
 - ii) Une augmentation nette de 243 900 dollars au titre du sous-programme 2, à savoir : une augmentation de 288 800 dollars résultant de la proposition de création d'un poste P-3 pour répondre à la demande croissante d'examen de leur politique d'investissement (*Investment Policy Reviews*) de la part des États membres; du redéploiement d'un poste P-4 en faveur de la Division de la gestion pour harmoniser et coordonner les travaux au sein de la CNUCED sur les questions juridiques ayant trait aux activités du secrétariat, notamment les accords passés avec les donateurs, les accords relatifs aux projets et les accords avec le pays hôte; du redéploiement d'un poste P-3 prélevé dans la composante direction exécutive et administration et qui sera affecté à l'élaboration des *Science, Technology and Innovation Policy Reviews*, de documents techniques et d'études analytiques sur les questions relatives à la science et aux techniques, et permettra d'assurer un appui technique à la Commission de la science et de la technique au service du développement; et du redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) prélevé au sous-programme 4 (Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines) et qui permettra d'assurer un appui administratif et un appui à l'exécution du programme; moins une baisse de 44 900 dollars au titre des ressources autres que celles affectées aux postes (à prévoir compte tenu de l'évolution des dépenses);
 - iii) Une augmentation de 197 700 dollars au titre du sous-programme 3, résultant du redéploiement d'un poste d'agent des services généraux prélevé à la rubrique direction exécutive et administration, un redéploiement destiné à renforcer l'appui administratif à l'exécution du sous-programme;
 - iv) Une diminution de 197 700 dollars au titre du sous-programme 4, résultant du redéploiement d'un poste d'agent des services généraux en faveur du sous-programme 2, un redéploiement destiné à renforcer l'appui administratif à l'exécution de ce sous-programme;
 - v) Une augmentation de 1 803 600 dollars au titre du sous-programme 5, se décomposant comme suit : i) augmentation de 1 752 100 dollars au titre des postes visés par le redéploiement de postes provenant de l'ancien sous-programme 1B (Développement de l'Afrique), au titre d'un poste P-3 relevant de l'appui aux programmes et devant permettre de renforcer les activités liées au programme, et au titre de l'effet-report de la création d'un poste P-4 lors de l'exercice 2006-2007; et ii) augmentation de 51 500 dollars au titre des ressources autres que celles affectées aux postes, liées au sous-programme développement de l'Afrique;
- d) Une augmentation nette de 1 629 500 dollars dans la composante appui au programme, qui résulte d'une augmentation de 1 809 500 dollars au titre des postes et d'une baisse de 180 000 dollars au titre des autres objets de dépense, découlant : i) du redéploiement de postes provenant de la composante direction exécutive et administration [1 P-5, 1 P-4, 1 P-2

et 1 agent des services généraux (Autres classes)], dans le but d'intégrer les activités programmatiques, budgétaires et financières; ii) du redéploiement de postes prélevés dans le sous-programme 1 [1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et destinés à renforcer la coordination des activités de communication et d'information via la centralisation des ressources consacrées au Web; iii) du redéploiement d'un poste P-4 prélevé dans le sous-programme 1 et destiné à centraliser les activités relatives aux questions juridiques; iv) de l'effet-report de la création d'un poste P-2 pendant l'exercice 2006-2007, partiellement compensé par le redéploiement d'un poste P-3 vers le sous-programme 5 pour renforcer les activités d'analyse des politiques et de renforcement des capacités liées aux aspects développement de l'Afrique du sous-programme; et v) de la baisse des dépenses autres que le coût des postes (services contractuels, dépenses d'exploitation, achat et remplacement de matériel de bureau, etc.), à prévoir au vu de la structure de dépenses constatée.

- 12.14 Pendant l'exercice biennal 2008-2009, des fonds extrabudgétaires d'un montant prévu de 61 397 200 dollars compléteront les ressources inscrites au budget ordinaire pour financer diverses activités, telles que des services consultatifs techniques, des formations, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels. Ce montant représente 34,3 % des ressources totales affectées à ce programme.
- 12.15 Le montant des ressources spécialement affectées aux activités de suivi et d'évaluation, en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale serait de 1 001 300 dollars prélevés sur le budget ordinaire (966 900 dollars au titre des postes et 34 400 dollars au titre des autres objets de dépense, sous direction exécutive et administration et les sous-programmes 1 à 5) et 317 800 dollars prélevés sur les fonds extrabudgétaires.
- 12.16 Le tableau 12.2 donne la répartition en pourcentage des ressources prévues pour le programme pour l'exercice biennal 2008-2009.
- 12.17 La répartition des ressources est résumée dans les tableaux 12.3 et 12.4.

Tableau 12.2

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. CNUCED	0,1	–
2. Commission des sociétés transnationales	0,1	–
3. Commission de la science et de la technique au service du développement	0,3	–
Total partiel	0,5	–
B. Direction exécutive et administration	4,5	4,0
C. Programme de travail		
1. Mondialisation, interdépendance et développement	13,8	11,1
2. Investissement, entreprises et technologie	20,3	15,5
3. Commerce international	20,8	21,4
4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	11,8	33,7
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	6,3	3,4
Total partiel C	73,0	85,1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
D. Appui au programme	22,0	10,9
Total	100,0	100,0

Tableau 12.3

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua-lisation des coûts</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour-centage</i>			
A. Organes directeurs	374,4	503,0	28,0	5,6	531,0	32,8	563,8
B. Direction exécutive et administration	6 760,7	6 936,6	(1 597,1)	(23,0)	5 339,5	238,1	5 577,6
C. Programme de travail	80 102,7	85 524,7	147,9	0,2	85 672,6	3 820,5	89 493,1
D. Appui au programme	23 740,3	24 188,6	1 629,5	6,7	25 818,1	952,7	26 770,8
Total (1)	110 978,1	117 152,9	208,3	0,2	117 361,2	5 044,1	122 405,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (montant estimatif)</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
B. Direction exécutive et administration	1 352,9	361,4	2 466,3
C. Programme de travail	48 571,5	60 930,5	52 217,0
D. Appui au programme	6 680,9	6 427,2	6 713,9
Total (2)	56 605,3	67 719,1	61 397,2
Total [(1) + (2)]	167 583,4	184 872,0	183 802,5

Tableau 12.4

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
			<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	6	6	–	–	–	–	6	6
D-1	17	17	–	–	2	1	19	18
P-5	46	46	–	–	5	1	51	47
P-4/3	127	128	–	–	2	3	129	131

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009
P-2/1	32	32	–	–	9	7	41	39
Total partiel	230	231	–	–	18	12	248	243
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	12	12	–	–	–	–	12	12
Autres classes	148	148	–	–	18	13	166	161
Total partiel	160	160	–	–	18	13	178	173
Total	390	391	–	–	36	25	426	416

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 531 000 dollars

Douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

- 12.18 Conformément à sa résolution 1995 (XIX), en date du 30 décembre 1964, l'Assemblée générale fixe la date et le lieu des sessions de la Conférence en tenant compte des recommandations de la Conférence ou du Conseil du commerce et du développement. La douzième session de la Conférence aura lieu en avril 2008 à Accra, comme l'a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 60/184.

Conseil du commerce et du développement

- 12.19 Le Conseil du commerce et du développement est un organe permanent de la CNUCED chargé de remplir les fonctions de cette dernière quand elle n'est pas en session. Il rend compte de ses activités à la Conférence ainsi qu'à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il se réunit chaque année en session ordinaire et peut se réunir en réunions directives trois fois par an. Le Conseil est secondé par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme dans le cadre de la supervision du programme de travail, y compris la coopération technique.

Organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement

- 12.20 À la neuvième session de la Conférence, trois commissions intergouvernementales ont été mises en place en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement (voir A/51/308, par. 107 à 111) et chargées de réaliser des travaux directifs intégrés dans leurs domaines de compétence respectifs, comme on le verra plus loin. Les commissions se réunissent une fois par an.

- 12.21 La Commission du commerce des biens et services et des produits de base est chargée notamment d'aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans le système commercial international et à en tirer parti, à exploiter au maximum les perspectives qu'offrent les accords internationaux sur les questions relatives au commerce international de biens et de services et de produits de base.
- 12.22 La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes examine les questions relatives aux investissements internationaux et à la technologie et les questions financières connexes, et notamment les obstacles à la participation effective des pays en développement aux échanges et aux investissements internationaux et les questions relatives au droit de la concurrence ayant des incidences sur le développement. Conformément à la résolution 49/130 de l'Assemblée générale la Commission est secondée par 16 conseillers siégeant à titre individuel et venant de pays développés et en développement. La Commission est également dotée de deux organes d'experts subsidiaires permanents, à savoir le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
- 12.23 La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement est chargée des questions liées au développement des entreprises, à l'infrastructure des services pour le développement, à l'efficacité commerciale et à la mondialisation et aux stratégies de développement, l'accent étant mis sur les expériences réussies en matière de développement.
- 12.24 À la neuvième session de la Conférence, il a été décidé que chaque commission pouvait convoquer des réunions d'experts afin de bénéficier de contributions techniques de plus haut niveau (A/51/308, par. 114). Il ne peut y avoir plus de 10 réunions d'experts par an au total, y compris les sessions des deux organes d'experts subsidiaires permanents de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Les observations des experts sont communiquées à leur commission de tutelle.

Commission de la science et de la technique au service du développement

- 12.25 Créée par l'Assemblée générale par sa résolution 46/235, la Commission de la science et de la technique au service du développement donne l'orientation générale du programme de travail dans les domaines de sa compétence. La Commission se compose de 43 membres et, conformément à la résolution 2002/37 du Conseil économique et social, se réunit une fois par an et fait rapport au Conseil. Conformément à la résolution 1993/75 du Conseil économique et social, elle bénéficie de conseils techniques et spécialisés de groupes spéciaux et d'ateliers qui se réunissent entre ses sessions pour examiner des questions précises dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Le secrétariat de la CNUCED fournit un appui fonctionnel à la Commission.

Tableau 12.5

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	503,0	531,0	–	–
Total	503,0	531,0	–	–

- 12.26 Le montant de 531 000 dollars, qui représente une augmentation de 28 000 dollars, se décompose comme suit : a) 98 900 dollars destinés aux préparatifs et au service de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à savoir 26 600 dollars pour les autres dépenses de personnel; 50 600 dollars pour les frais de voyage du personnel assurant les services nécessaires à divers forums et réunions préparatoires et 21 700 dollars pour les frais généraux de fonctionnement; b) 115 500 dollars pour les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des 16 experts participant à titre individuel aux travaux de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes; et c) 316 600 dollars pour les frais de voyage des 43 représentants participant aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et pour les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des experts prenant part aux travaux du groupe spécial d'experts intersessions. L'augmentation correspond aux frais de voyage des experts supplémentaires nommés à la Commission de la science et de la technique au service du développement suite à la résolution E/2006/46 du Conseil économique et social (43 au lieu de 33 auparavant).

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 339 500 dollars

- 12.27 Le Secrétaire général de la CNUCED détermine les grandes lignes de l'action des départements organiques et de la gestion et assure le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED, en particulier les sessions de la Conférence (qui se tiennent tous les quatre ans) et du Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général adjoint remplace le Secrétaire général en cas de besoin, coordonne les politiques et donne son approbation de principe aux travaux de fond conformément aux objectifs et stratégies de l'organisation, et supervise le fonctionnement du secrétariat s'agissant de la stratégie, du programme et de la gestion. Le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint sont assistés par le personnel du Cabinet du Secrétaire général.
- 12.28 La CNUCED effectue chaque année une auto-évaluation de tous ses sous-programmes et notamment mesure les résultats sur la base des indicateurs de succès énoncés dans le cadre stratégique et recense et examine les principaux résultats de chaque sous-programme. Les conclusions de l'auto-évaluation sont transmises au siège en vue du rapport qui doit être fait tous les deux ans à l'Assemblée générale et sont également incorporées dans le rapport annuel de la CNUCED et présentées pour examen au Conseil du commerce et du développement, conformément aux dispositions du paragraphe 9 du Consensus de São Paulo (TD/410).

Tableau 12.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire de la CNUCED une entité plus utile aux États membres et veiller à l'exécution intégrale des mandats prescrits

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure reconnaissance par les États membres de la pertinence des travaux de la CNUCED	<p>a) Nombre d'États membres représentés aux sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 114 États membres 2006-2007 (estimation) : 120 États membres 2008-2009 (objectif) : 120 États membres</p>
b) Les mandats sont intégralement exécutés	<p>b) Recommandations issues des évaluations approuvées par les organes intergouvernementaux de la CNUCED intégralement mises en œuvre dans les délais prescrits</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : mise en œuvre à 100 % 2006-2007 (estimation) : mise en œuvre à 100 % 2008-2009 (objectif) : mise en œuvre à 100 %</p>
c) Meilleure intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la CNUCED	<p>c) Nombre d'initiatives et d'activités menées en coopération, tenant compte de la problématique hommes-femmes</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 8 initiatives 2006-2007 (estimation) : 10 initiatives 2008-2009 (objectif) : 8 initiatives</p>
d) Programme de travail intégralement exécuté	<p>d) Utilisation intégrale et efficace des ressources</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : utilisation de 99 % des fonds disponibles 2006-2007 (estimation) : utilisation de 99 % des fonds disponibles 2008-2009 (objectif) : utilisation de 99 % des fonds disponibles</p>
e) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu	<p>e) Nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur reste vacant</p>

	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 214 jours 2006-2007 (estimation) : 180 jours 2008-2009 (objectif) : 150 jours
f) Principes de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes, parmi les membres du personnel, mieux respectés	f) i) Pourcentage du personnel du Département venant d'un État membre non représenté ou sous-représenté à la CNUCED <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 7 % 2006-2007 (estimation) : 7,5 % 2008-2009 (objectif) : 8 % ii) Pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur nommées pour une durée d'au moins un an <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 35 % 2006-2007 (estimation) : 36,5 % 2008-2009 (objectif) : 37,5 %
g) Délais de soumission de la documentation mieux respectés	g) Pourcentage des documents de présession soumis dans les délais requis <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 26 % soumis dans les délais requis 2006-2007 (estimation) : 27 % soumis dans les délais requis 2008-2009 (objectif) : 50 % soumis dans les délais requis

Facteurs externes

- 12.29 Dans cette composante, les objectifs devraient être atteints et les réalisations escomptées se concrétiser si tous les intervenants participent pleinement.

Produits

- 12.30 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :
 - a. Services fonctionnels nécessaires aux réunions : réunions du Comité préparatoire de la Conférence (20); douzième session de la Conférence (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents, notamment documents de séance, pour les différentes parties de la Conférence, selon les besoins (4); rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la douzième session de la Conférence (1);

- ii) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels destinés aux réunions : sessions annuelles et réunions directives du Conseil (52);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports, notamment sur la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines intéressant la CNUCED, selon les besoins (4);
- iii) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme :
 - a. Services fonctionnels nécessaires aux réunions du Groupe de travail (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance ou de travail, selon les besoins (2);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : groupes d'experts de haut niveau constitués par le Secrétaire général de la CNUCED en consultation avec les États membres (3);
- b) Autres activités de fond :
 - i) Publications en série : rapport annuel de la CNUCED (2);
 - ii) Communiqués de presse, conférences de presse : conférences de presse et exposés du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint (12);
 - iii) Documentation à l'intention des réunions interinstitutions : contributions de fond aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat et de ses organes subsidiaires et en vue des réunions et activités interinstitutions, selon les besoins (4);
- c) Services de conférence, administration, contrôle :
 - i) Planification et coordination des travaux des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts;
 - ii) Approbation de tous les documents et publications diffusés par la CNUCED, y compris du contenu des sites Web.

Tableau 12.7

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	6 739,2	5 142,1	24	18
Autres objets de dépense	197,4	197,4	–	–
Total partiel	6 936,6	5 339,5	24	18
Fonds extrabudgétaires	361,4	2 466,3	1	–
Total	7 298,0	7 805,8	25	18

- 12.31 Le montant de 5 339 500 dollars comprend : a) 5 142 100 dollars pour le maintien de neuf postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et de neuf postes d'agent des services généraux, dont deux agents de 1^{re} classe. Sur ces postes, quatre (1 P-5, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux) sont affectés au Bureau de New York de la CNUCED; et b) 197 400 dollars au titre des dépenses autres que celles affectées aux postes (consultants, experts et frais de voyage du personnel). La diminution des dépenses au titre des postes (moins 1 597 100 dollars) est due à une réduction de la dotation en personnel qui résulte du redéploiement : i) d'un P-5, d'un P-4, d'un P-2 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du Groupe de la planification et de l'évaluation des programmes (rebaptisé Groupe de l'évaluation et de la planification) vers la Division de la gestion pour assurer une meilleure intégration des activités du secrétariat de la CNUCED relatives au programme, au budget et aux finances et un contrôle renforcé au sein d'une même entité; ii) d'un poste P-3 vers le sous-programme 2 (Investissement, entreprises et technologie) pour l'élaboration des Science, Technology and Innovation Policy Review, de documents techniques et d'études analytiques sur les questions relatives à la science et aux techniques et pour assurer un appui technique à la Commission de la science et de la technique au service du développement; et iii) d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) vers le sous-programme 3 (Commerce international) pour renforcer l'appui administratif et l'appui à l'exécution du sous-programme.

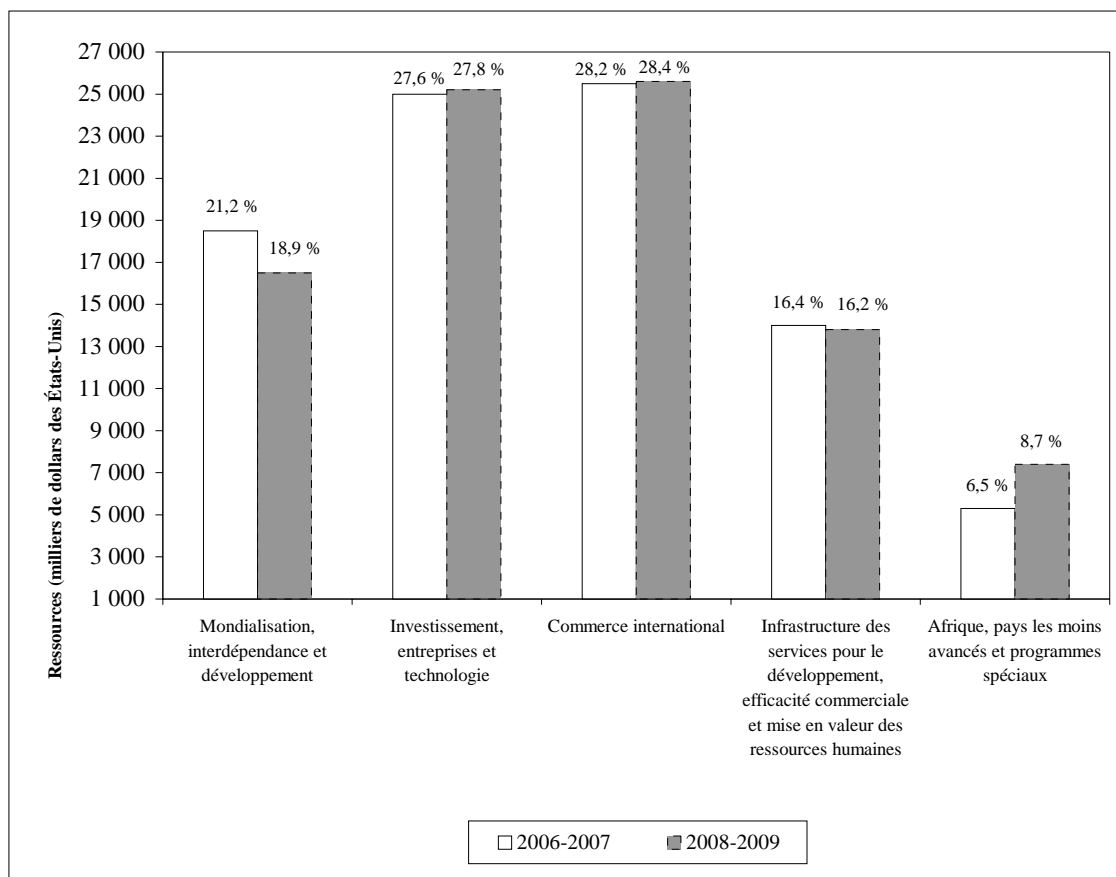
C. Programme de travail

Tableau 12.8

Ressources nécessaires, par sous-programme

<i>Sous-programme</i>	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i> <i>(avant actuali-</i> <i>sation des coûts)</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>
Budget ordinaire				
1. Mondialisation, interdépendance et développement	18 110,4	16 210,8	58	52
2. Investissement, entreprises et technologie	23 568,3	23 812,2	82	84
3. Commerce international	24 160,4	24 358,1	84	85
4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	14 041,2	13 843,5	50	49
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	5 644,4	7 448,0	19	24
Total partiel	85 524,7	85 672,6	293	294
Fonds extrabudgétaires	60 930,5	52 217,0	17	7
Total	146 455,2	137 889,6	310	301

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Mondialisation, interdépendance et développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 210 800 dollars

- 12.32 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 1 du programme 10 du plan-programme biennal et priorités pour l'exercice 2008-2009. Il vise à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays à économie en transition à formuler et appliquer des stratégies de développement qui leur permettent de s'intégrer à l'économie mondiale, compte tenu notamment de la question de la dépendance à l'égard des produits de base, et a également pour but d'œuvrer pour une plus grande cohérence de la prise de décisions concernant l'économie mondiale.

Tableau 12.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir, aux niveaux national, régional et international, des politiques et des stratégies économiques propices à une croissance économique soutenue et à l'éradication de la pauvreté et de la faim dans les pays en développement, fondées sur une accumulation plus rapide de capital et sur l'accroissement du profit tiré de la mondialisation, dans le contexte d'une interdépendance toujours plus grande des systèmes commerciaux et financiers internationaux et des stratégies de développement nationales, en veillant à assurer leur cohérence

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension des options de politique générale aux niveaux national et international et de leurs implications, en vue d'une croissance plus rapide et plus stable et d'un recul de la pauvreté dans les pays en développement, grâce à la promotion de politiques appropriées	<p>a) Nombre d'approbations par des États Membres des recommandations de politique générale et des conclusions des recherches effectuées</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 31 nouvelles approbations 2006-2007 (estimation) : 30 nouvelles approbations 2008-2009 (objectif) : 30 nouvelles approbations</p>
b) Progrès réalisé sur la voie d'un endettement soutenable des pays en développement, grâce à une meilleure gestion des finances et de la dette et à un rééchelonnement ou un allègement de la dette	<p>b) i) Nombre d'institutions utilisant le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 95 institutions 2006-2007 (estimation) : 97 institutions 2008-2009 (objectif) : 100 institutions</p> <p>ii) Nombre de pays en meilleure posture en ce qui concerne leur endettement</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 18 pays 2006-2007 (estimation) : 19 pays 2008-2009 (objectif) : 19 pays</p>
c) Amélioration des données statistiques et des données tirées de l'expérience et autres éléments d'information dont disposent les décideurs, aux niveaux national et international, lorsqu'ils conçoivent les politiques commerciales, financières et économiques et les stratégies de développement	<p>c) Nombre d'utilisateurs extérieurs qui ont demandé que leur soient communiqués des documents d'information et des publications statistiques sous forme électronique et sur papier</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 21 400 demandes 2006-2007 (estimation) : 23 000 demandes 2008-2009 (objectif) : 25 000 demandes</p>

d) Renforcement du cadre décisionnaire et institutionnel et de la coopération internationale pour le développement de l'économie palestinienne grâce à l'amplification des activités de la CNUCED dans ce domaine, financées par des ressources adéquates	d) Nombre de mesures politiques et législatives et d'initiatives en matière de coopération internationale <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 10 nouvelles mesures/initiatives 2006-2007 (estimation) : 10 nouvelles mesures/initiatives 2008-2009 (objectif) : 10 nouvelles mesures/initiatives
---	--

Facteurs externes

- 12.33 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) l'on dispose d'informations et de données économiques et financières à jour et précises au niveau des pays et des régions; b) les programmes de coopération technique ne souffrent pas d'un déficit de financement (fonds extrabudgétaires) important; c) les conditions politiques et la situation sur le plan de la sécurité dans le territoire palestinien et dans la région sont favorables. En ce qui concerne l'indicateur b) ii), la situation des pays en matière d'endettement a une incidence sur l'indicateur de succès.

Produits

- 12.34 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels nécessaires aux séances de la Deuxième Commission (5);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution aux rapports sur la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (1); contribution aux rapports sur la coopération Sud-Sud (en fonction des besoins) (1); contribution aux rapports sur les questions relatives à la mondialisation et au développement (en fonction des besoins) (1); rapports sur la crise de la dette extérieure et le développement (2);
 - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : services fonctionnels nécessaires à la douzième session de la Conférence et aux réunions préparatoires, en fonction des besoins (12);
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels nécessaires aux réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires, en fonction des besoins (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au *Rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde* (2);
 - iv) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels nécessaires aux réunions : sessions annuelles et réunions directives du Conseil (12);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports spéciaux sur l'évolution de l'économie mondiale et les perspectives, dans l'optique du développement (en fonction des besoins) (2); rapports sur l'assistance apportée par la CNUCED au peuple palestinien (2); aperçu du *Rapport sur le commerce et le développement* (2);
- v) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme : services fonctionnels nécessaires aux réunions du Groupe de travail (4);
- vi) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes spéciaux d'experts sur les sujets suivants : activités de recherche en cours et à venir sur les politiques macroéconomiques, les politiques de développement et l'interdépendance mondiale (2); calcul des indices des termes de l'échange, s'agissant notamment de la coopération Sud-Sud et du développement de l'Afrique (1); réunions du groupe consultatif sur le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) (2); stratégies de développement dans un contexte mondial en évolution (1); secteur des services financiers (1); maintien sur le long terme d'un endettement tolérable (1); marge de décision nationale conforme au paragraphe 8 du Consensus de Sao Paulo, bonne gouvernance dans chaque pays et au niveau international et cohérence des politiques dans une économie qui se mondialise (2);
- b) Autres activités de fond :
 - i) Publications en série : *Development and Globalization: Facts and Figures* (Développement et mondialisation : faits et chiffres) (1); *Rapport sur le commerce et le développement* (2); *Manuel de statistique de la CNUCED* (papier et CD-ROM) et version en ligne du Manuel (2);
 - ii) Publications isolées : questions d'actualité touchant la mondialisation et les politiques de développement, notamment les problèmes d'ordre macroéconomiques rencontrés par les pays tributaires des produits de base (2); gestion efficace de la dette (1); documents de synthèse établis par le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement (12); *Issues in International Monetary and Financial Policies and Globalization* (Questions relatives aux politiques financières et monétaires internationales et à la mondialisation) (répertoire) (2); maintenir un niveau d'endettement à long terme tolérable (1); actes de la Conférence interrégionale sur la gestion de la dette (1); études sur le développement économique palestinien (2); documents de synthèse de la CNUCED (12);
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de conférences et d'exposés sur les questions relatives aux politiques de développement et aux politiques macroéconomiques (30);
 - iv) Brochures, fiches de synthèse, planches murales, pochettes de documentation : brève description des produits et services fournis par le programme SYGADE (2); rapport annuel sur le SYGADE (2); document d'information sur les activités du sous-programme (1);
 - v) Communiqués de presse, conférences de presse : points de presse et interviews sur l'assistance apportée par la CNUCED au peuple palestinien (4); points de presse et interviews pour faire connaître les résultats des recherches et les propositions d'action sur la mondialisation, les stratégies de développement, la bonne gouvernance aux niveaux national et international et les questions relatives à la dette des pays en développement et au financement extérieur (30);

- vi) Supports techniques : bulletin des prix des produits de base de la CNUCED (en ligne, mensuel) (22); manuel de l'utilisateur du SYGADE (1); bulletin d'information sur le SYGADE (2); document d'appui technique pour le SYGADE (1); version 6 du SYGADE et mises à jour (1); manuel de l'utilisateur du modèle sur le niveau d'endettement tolérable (DSM+) (1); DSM+ et mises à jour (1); analyse du portefeuille de la dette (1); validation des données sur la dette (1); rapports aux réunions du Club de Paris sur la situation et les perspectives économiques des pays qui demandent un rééchelonnement de leur dette (8); matériel de formation à l'intention du personnel des ministères compétents et des banques centrales de certains pays en développement sur l'élaboration de stratégies et de politiques visant à maintenir la dette à long terme à un niveau tolérable (1); portail Internet de la CNUCED sur les statistiques, base de données en ligne Globestat et IntraStat (1); mises à jour des pages du site Web de la CNUCED sur les activités inscrites au sous-programme (2);
 - vii) Séminaires à l'intention des usagers extérieurs : séminaires sur la mondialisation, les stratégies de développement et la cohérence des politiques, notamment en liaison avec des stages de formation sur les principales questions relatives à l'agenda économique mondial, et autres activités de renforcement des capacités (30);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : conseils sur l'action à mener aux niveaux national et régional pour permettre aux pays en développement d'être mieux à même de formuler des stratégies de développement et pour accroître la cohérence de la prise de décisions s'agissant des questions économiques mondiales, aux niveaux national, régional et international; apport d'un appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement; renforcement de la capacité de négociation des pays en développement débiteurs pour la renégociation de la dette au Club de Paris; renforcement de la capacité de certains pays en développement de maintenir leur dette à long terme à un niveau tolérable; renforcement de la capacité du peuple palestinien dans les domaines de la facilitation du commerce et de la politique commerciale, de la politique de financement et d'investissement, des stratégies de développement et du développement du secteur privé, et administration et coordination de projets de coopération technique dans ces domaines; renforcement de la capacité technique des pays en développement et des pays en transition à comptabiliser et suivre leur dette extérieure, y compris questions de gouvernance;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : formation d'administrateurs de certains pays au SYGADE (statistique et analyse de la dette); formation d'administrateurs de certains pays à la conception de politiques et d'arrangements propres à assurer un endettement à long terme tolérable; ateliers de formation sur la politique commerciale internationale à l'intention de spécialistes palestiniens;
 - iii) Projets opérationnels : installation, mise à jour et exploitation du programme SYGADE; projet de coopération technique à l'intention du secteur privé palestinien;
- d) Services de conférence, administration, contrôle : préparation d'une conférence interrégionale sur la gestion de la dette et appui logistique à la conférence; services de bibliothèque; fonds de la bibliothèque de la CNUCED et archives.

Tableau 12.10

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	15 697,4	13 849,3	58	52
Autres objets de dépense	2 413,0	2 361,5	–	–
Total partiel	18 110,4	16 210,8	58	52
Fonds extrabudgétaires	7 858,7	6 815,3	1	1
Total	25 969,1	23 026,1	59	53

12.35 Le montant prévu (16 210 800 dollars) se décompose comme suit : a) 13 849 300 dollars correspondant au financement de 52 postes; et b) 2 361 500 dollars correspondant aux Autres objets de dépense (consultants et experts, voyages du personnel, services contractuels, notamment). Sous la direction du Secrétaire général, la CNUCED a revu entièrement son organigramme et réaligné les responsabilités. Sur cette base, et compte tenu du paragraphe 8 de la résolution 60/246 de l'Assemblée générale, la demande de création d'un poste P-3 au titre du sous-programme 1, formulée dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 12)], a été satisfaite au moyen des ressources disponibles, par redéploiement interne d'un poste P-3 de la Division de la gestion. La baisse de 1 848 100 dollars à la rubrique Postes est due au redéploiement : a) de postes de l'ancien sous-programme 1B (Développement de l'Afrique), à savoir 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes), en faveur du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux), conformément aux dispositions de la résolution 61/235 de l'Assemblée générale relative à la planification des programmes; et b) d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en faveur du Service des affaires intergouvernementales et des relations extérieures, dans la composante Appui au programme, ces deux postes devant permettre de centraliser les ressources du groupe chargé du site Web de manière à coordonner tous les aspects des activités d'information et de communication. La baisse de 51 500 dollars au titre des Autres objets de dépense résulte du fait que l'ancien sous-programme 1B (Développement de l'Afrique) a été versé dans le sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux).

12.36 En outre, un montant estimatif de 6 815 300 dollars est prévu au titre des fonds extrabudgétaires destinés à financer entre autres : a) des services consultatifs, à la demande des gouvernements, pour renforcer les capacités techniques de 65 pays en développement et pays à économie en transition s'agissant de la comptabilisation, du suivi et de l'analyse de leur dette extérieure et intérieure (y compris les questions institutionnelles, juridiques et administratives); b) une formation de groupe au système SYGADE; et c) des services d'appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, et la publication d'études dans la série des documents de synthèse du Groupe.

Sous-programme 2 Investissement, entreprises et technologie

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 23 812 200 dollars

- 12.37 Ce sous-programme relève de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 2 du programme 10 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Les activités prévues visent à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays à économie en transition, à élaborer et appliquer des politiques actives de renforcement des capacités de production et de la compétitivité internationale par divers moyens (traitement intégré des investissements, responsabilisation des entreprises, transferts de technologie et innovation, développement des entreprises), en tenant tout particulièrement compte du problème de leur dépendance vis-à-vis des produits de base.

Tableau 12.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les pays en développement et les pays à économie en transition tirent profit de l'accroissement des flux d'investissement internationaux et des transferts de technologie, ainsi que de la compétitivité accrue de leurs entreprises au plan international

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Capacité accrue au niveau national de débattre des enjeux associés à l'investissement international et de leur incidence sur le développement

b) Meilleure compréhension des politiques permettant d'attirer et d'exploiter au mieux les investissements étrangers directs et les transferts de technologie, ainsi que de l'incidence des accords internationaux sur le développement

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de décideurs qui auront déclaré être mieux à même de débattre des questions relatives à l'investissement international

Mesure des résultats

2004-2005 : 140 communications faisant état de l'utilité des publications diffusées dans le cadre du sous-programme

2006-2007 (estimation) : 160 communications faisant état de l'utilité des publications diffusées dans le cadre du sous-programme

2008-2009 (objectif) : 200 communications faisant état de l'utilité des publications diffusées dans le cadre du sous-programme

b) Augmentation du nombre de recommandations prises en compte par les États membres pour la définition de leur politique

Mesure des résultats

2004-2005 : 20 recommandations

2006-2007 (estimation) : 25 recommandations

2008-2009 (objectif) : 50 recommandations

c) Amélioration des possibilités offertes aux entreprises des pays en développement et des pays à économie en transition d'accroître leur compétitivité grâce à l'approfondissement des liens entre entreprises nationales et étrangères et meilleure compréhension des questions nouvelles qui se posent dans les domaines suivants : normes en matière de comptabilité et de communication de données, responsabilité des entreprises, transparence et pratiques de référence dans les entreprises

c) Augmentation du pourcentage de pays qui auront indiqué que les conseils sur les politiques à suivre et l'assistance technique fournis par la CNUCED ont été utiles pour l'élaboration de politiques visant à renforcer la compétitivité de leurs entreprises

Mesure des résultats

2004-2005 : 65 % de pays jugeant très utiles les conseils sur les politiques à suivre et l'assistance technique fournis par la CNUCED

2006-2007 (estimation) : 71 % de pays jugeant très utiles les conseils sur les politiques à suivre et l'assistance technique fournis par la CNUCED

2008-2009 (objectif) : 80 % de pays jugeant très utiles les conseils sur les politiques à suivre et l'assistance technique fournis par la CNUCED

Facteurs externes

12.38 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) on dispose d'informations et de données économiques et financières à jour et précises au niveau des pays et des régions; b) les ressources extrabudgétaires disponibles sont suffisantes pour financer les programmes de coopération technique; c) les réunions intergouvernementales sont marquées par une volonté politique constante de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour atteindre l'objectif du programme; et d) les États membres sont à même d'adopter les politiques nécessaires et de suivre les recommandations qui leur sont faites.

Produits

12.39 Les produits de l'exercice seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la science et la technique au service du développement (2); contributions aux rapports sur la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - ii) CNUCED : services fonctionnels pour la douzième session de la Conférence, y compris pour les réunions préparatoires (en fonction des besoins) (12);
 - iii) Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, pour les questions relevant du sous-programme (2);
 - iv) Commission de la science et de la technique au service du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles de la Commission et de ses deux groupes d'experts (32);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Secrétaire général à la Commission de la science et de la technique au service du développement (2); rapports à la Commission à ses onzième et douzième sessions et rapports destinés aux deux groupes d'experts ou émanant d'eux (8);
- v) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles et réunions directives du Conseil (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur des questions choisies par le Conseil (en fonction des besoins) (1);
- vi) Groupe de travail sur le plan-programme biennal et le budget-programme : Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (4);
- vii) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles de la Commission (20); quatre réunions d'experts sur des questions choisies par la Commission (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission sur des questions choisies par elle (4); rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des questions choisies par elle (4);
- viii) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles de la Commission (10); deux réunions d'experts sur des questions choisies par la Commission (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission sur des questions choisies par elle (2); rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des questions choisies par elle (2);
- ix) Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail intergouvernemental (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : notes destinées aux sessions annuelles du Groupe (2);
- x) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes spéciaux d'experts sur : les questions relatives aux accords internationaux en matière d'investissement et leur incidence sur le développement (2); les questions clés pour les pays en développement concernant l'investissement étranger (2); les thèmes abordés dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde* (4); la facilitation et l'amélioration de la contribution des entreprises au développement économique et social dans les pays en développement grâce à l'adoption de meilleures méthodes pour l'établissement des rapports (1); la méthodologie et l'examen des conclusions de la série intitulée Investment Policy Reviews (1); les politiques concernant la propriété intellectuelle au service du développement (1); les contributions des entreprises au développement (1); les mesures faisant suite aux Investment Policy Reviews (1); la compétitivité internationale des petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays en développement (2); les questions ayant trait à la promotion des investissements, notamment le rôle des organismes de promotion des

investissements en ce qui concerne les services fournis aux investisseurs, y compris en matière de suivi (1); les préparatifs du forum sur l'investissement organisé dans le cadre de la douzième session de la Conférence (1); la coopération Sud-Sud en matière d'investissement (1); le rôle des nouvelles technologies et de l'innovation au service du développement (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : *Information and Communication Technology Development Indices* (1); *Review of International Accounting and Reporting Issues* (2); *Transnational Corporations Journal* (6); CD-ROM du *World Investment Directory*, avec profils de pays (2); *World Investment Directory Overview* (3); *Rapport sur l'investissement dans le monde* (publication sur papier et sur CD-ROM) (2); *World Investment Report Overview* (2);
- ii) Publications isolées : Série SCIF (Services consultatifs pour l'investissement et la formation) (2); *Accounting and Financial Reporting Guidelines for Small and Medium-Sized Enterprises (SMEGA) Level 3 Guidance* (1); Emerging issues and trends in TNC activities and FDI (4); FDI in LDCs at a glance (1); Guidance on practical implementation of International Financial Reporting Standards (IFRS) (1); *Guideline on National Requirements for the Qualification of Professional Accountants* (1); Insurance and development: Main issues (2); Integrating developing countries' SMEs into global value chains (1); *Investment Partnership for Development* (1); *Investment Policy Reviews* (8); Positive corporate contributions to development: Industry issues (2); Promoting business linkages (2); *Série Science and Technology for Development* (2); *Science, Technology and Innovation Policy Review* (4); *Série sur les politiques internationales d'investissement au service du développement* (deuxième génération) (8); Série sur la propriété intellectuelle au service du développement : études de pays (4); Série sur le transfert des technologies comme facteur d'intégration à l'économie mondiale (2); *Stakeholders' Reference Guide to Intellectual Property: Productive Capabilities in the Supply of Essential Medicines* (1); Série de la CNUCED sur l'investissement étranger direct et le développement (6);
- iii) Expositions, visites guidées et conférences : conférences sur des questions relevant du sous-programme (10);
- iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *EMPRETEC Newsletter* (4); *IIA Monitors-International Investment Agreements* (8); *ISAR newsletter* (4); produits d'information sur les questions relatives à l'investissement étranger direct (4); dossiers sur l'investissement (12); brochures, tracts et plaquettes sur certains aspects du sous-programme (les services consultatifs pour l'investissement et la formation, la science et la technologie au service du développement, la contribution des entreprises au développement, les accords internationaux d'investissement, le transfert de technologie et des droits de propriété intellectuelle) (4); documents de promotion et brochures sur les activités du sous-programme (dossier promotionnel EMPRETEC, développement de l'esprit d'entreprise et des entreprises) (2);
- v) Communiqués et conférences de presse : Présentation du *Rapport sur l'investissement dans le monde* (15); annonces à la presse concernant le lancement d'autres publications (5); points de presse, interviews et conférences de presse sur les produits du programme (5);

- vi) Publications techniques et bases de données : manuel à l'intention des concepteurs et utilisateurs des indicateurs d'efficacité (1); manuel à l'intention de ceux qui sont chargés de diffuser l'information sur la gestion des entreprises (1); bases de données en ligne sur la contribution des entreprises au développement (2); base de données sur les législations nationales en ce qui concerne l'investissement étranger direct (1); bases de données sur les flux d'investissements étrangers directs, les sociétés transnationales et les fusions-acquisitions (2); base de données en ligne sur les accords internationaux en matière d'investissement (2); guides sur l'investissement dans les pays les moins avancés (4); Réseau Connaissances et technologies au service du développement (1); mise à jour des pages du site Web de la CNUCED sur les programmes et activités relevant du sous-programme (2);
 - vii) Produits audiovisuels : CD-ROM de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (2); CD-ROM de la série *World Investment Directory* (1); vidéo promotionnelle EMPRETEC (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs à l'appui du développement du secteur de l'assurance dans les pays en développement, en particulier en Afrique, notamment par l'apport d'une assistance aux responsables de la réglementation prudentielle et aux entreprises des pays en développement en matière d'informatisation des opérations d'assurance; services consultatifs aux gouvernements et aux groupements régionaux et sous-régionaux concernant les arrangements bilatéraux et régionaux en matière d'investissement; services consultatifs aux gouvernements et groupements régionaux et sous-régionaux sur les politiques relatives à la propriété intellectuelle au service du développement; services consultatifs aux gouvernements et groupements régionaux et sous-régionaux sur les contributions des entreprises au développement; services consultatifs à l'appui de l'amélioration de la compétitivité des PME et de la promotion de l'esprit d'entreprise dans les pays en développement et les pays à économie en transition; aide aux gouvernements et groupements régionaux/sous-régionaux pour qu'ils soient mieux à même de faire des recherches sur l'investissement étranger direct et d'analyser les politiques s'y rapportant; aide aux gouvernements des pays les moins avancés en ce qui concerne l'élaboration, la production et la diffusion de guides objectifs et informatifs sur l'investissement; aide aux pays en développement dans les domaines des sciences, des technologies et des innovations; aide aux gouvernements en ce qui concerne l'application par les entreprises des normes et pratiques en matière de transparence reconnues au niveau international; aide au renforcement du réseau EMPRETEC en Afrique; FORINVEST (programme sur l'investissement étranger) : assistance aux pays en développement en ce qui concerne les politiques, législations et codes en matière d'investissement; politiques sectorielles régissant les activités des multinationales dans certains secteurs; et mécanismes permettant d'attirer des investissements étrangers et d'en tirer parti; Investment Policy Reviews : aide aux pays en développement pour leur permettre d'appliquer et de suivre les recommandations faites; Investment Policy Reviews : aide aux pays en développement pour qu'ils puissent attirer des investissements étrangers et obtenir des transferts de technologie, conformément à leurs objectifs nationaux, de façon à tirer parti des possibilités qui se présentent à l'échelle régionale ou mondiale, dans une perspective à moyen et à long terme; Programme STAMP : aide aux pays en développement et pays à économie en transition pour qu'ils puissent renforcer leurs institutions dans le domaine de l'investissement, leur mode de fonctionnement, leurs procédures d'approbation, leurs systèmes de contrôle des flux d'investissements, et les activités qu'ils mènent pour se

rendre plus attrayants aux yeux des investisseurs; assistance technique aux gouvernements des pays les moins avancés pour l'élaboration, la production et la diffusion de guides objectifs et informatifs sur l'investissement; assistance technique aux organismes publics compétents pour l'établissement de statistiques sur l'investissement étranger direct;

- ii) Stages, séminaires et ateliers : assistance aux autorités de réglementation de l'assurance dans les pays en développement et cours supérieurs à l'intention des responsables de l'élaboration et de l'application de la réglementation (séminaires régionaux); renforcement des capacités de promotion de l'investissement dans le cadre du suivi des décisions prises à la douzième session de la Conférence (séminaires et ateliers); investissement étranger direct, incidences sur le développement et politiques y relatives, notamment diffusion du *Rapport sur l'investissement dans le monde*, et secteurs prioritaires pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (séminaires et ateliers); amélioration de la compétitivité des PME en tirant parti des liens entre leurs activités et celles des sociétés transnationales, et des chaînes de valeur ajoutée, de l'investissement étranger direct et du développement de l'esprit d'entreprise (séminaires et ateliers); politiques concernant la propriété intellectuelle au service du développement (séminaires et ateliers); arrangements internationaux sur l'accès aux technologies et à la propriété intellectuelle (séminaires et ateliers); contribution des entreprises au développement (séminaires et ateliers); rapports entre le commerce et les investissements, rôle des accords internationaux d'investissement dans le processus de développement, principes des accords internationaux d'investissement de ces accords et incidences sur le développement (séminaires et ateliers);
- iii) Projets opérationnels : établissement de réseaux et programmes EMPRETEC dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que dans les pays à économie en transition; projets nationaux et régionaux pour le renforcement du secteur de l'assurance dans les pays en développement et à économie en transition; projets nationaux et régionaux sur l'amélioration de la transparence dans les entreprises et alignement sur les normes internationales.

Tableau 12.12

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	22 499,9	22 788,7	82	84
Autres objets de dépense	1 068,4	1 023,5	–	–
Total partiel	23 568,3	23 812,2	82	84
Fonds extrabudgétaires	8 258,9	9 524,5	3	2
Total	31 827,2	33 336,7	85	86

12.40 Le montant demandé de 23 812 200 dollars se décompose comme suit : a) 22 788 700 dollars pour le financement de 84 postes; et b) 1 023 500 dollars pour les autres objets de dépenses : consultants et experts, frais de voyage et services contractuels. Sous l'impulsion de son secrétaire général, la

CNUCED a entrepris de revoir entièrement son organigramme et de redistribuer en conséquence les responsabilités. Sur la base de cet examen interne et compte tenu du paragraphe 8 de la résolution 60/246 de l'Assemblée générale, les deux postes P-2 demandés pour le sous-programme 2 dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 12)] ont été obtenus dans les limites des ressources existantes, par transfert interne d'un poste P-2 de la Division de la gestion et d'un poste vacant. L'augmentation des ressources nécessaires, d'un montant net de 288 800 dollars s'explique par a) la proposition de créer un poste P-3 pour faire face à la demande de plus en plus importante, émanant des États membres portant sur des Investment Policy Reviews (IPR), notamment des analyses des tendances, de la structure et effets induits des investissements étrangers directs, ainsi que des stratégies des investisseurs étrangers, conformément aux décisions prises lors de la onzième session de la Conférence; b) le transfert d'un poste P-4 à la Division de la gestion pour que soit mieux centralisée la coordination des questions juridiques ayant trait aux accords (coordination avec les donateurs, concernant les projets et avec les pays hôtes des conférences et réunions organisées sous les auspices de la CNUCED) et autres questions juridiques concernant les travaux de la CNUCED; et c) le transfert i) d'un poste P-3 de la Direction exécutive et gestion dont le titulaire sera chargé d'examiner les politiques mises en œuvre dans les domaines des sciences, des technologies et des innovations, d'établir des documents techniques et d'établir des études sur les questions liées aux sciences et aux technologies et de fournir un appui fonctionnel à la Commission de la science et de la technique au service du développement et ii) d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), redéployé du sous-programme 4, Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines, pour consolider les moyens d'appui administratif et programmatique du sous-programme, notamment pour la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités et des programmes EMPRETEC et d'activités connexes, l'organisation d'ateliers dans ces domaines et l'établissement et la diffusion des documents. La diminution (44 900 dollars) des ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes tient au fait que les services internes sont davantage utilisés pour l'établissement et l'impression des documents.

- 12.41 Par ailleurs, il est prévu d'imputer un montant estimatif de 9 524 500 dollars aux fonds extrabudgétaires pour financer, entre autres : a) des travaux de recherche et d'analyse des politiques sur les questions relatives à l'investissement étranger direct en vue de l'établissement de publications, brochures et autres documents prévus au sous-programme, notamment le *Rapport sur l'investissement dans le monde* et les guides sur l'investissement dans les pays les moins avancés; b) des services consultatifs et des stages de formation destinés, notamment, à favoriser le développement du secteur de l'assurance dans les pays en développement, à rendre les pays les moins avancés et les pays à économie en transition mieux à même d'attirer des investissements étrangers directs au service de leur développement, et à apporter un appui en matière de comptabilité des entreprises et d'information sur les sociétés, de statistiques sur l'investissement étranger direct, d'accords internationaux d'investissement, de transfert de technologie, d'accès aux technologies et de propriété intellectuelle; et c) des projets opérationnels liés aux programmes de la CNUCED en matière de renforcement des capacités visant à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC) et des projets opérationnels visant à améliorer la gouvernance des entreprises et à les rendre plus responsables; et d) des analyses des politiques en vue de l'établissement d'études sur les politiques en vigueur dans les domaines des sciences, des technologies et des innovations.

Sous-programme 3 Commerce international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 24 358 100 dollars

- 12.42 Ce sous-programme relève de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 3 du programme 10 du plan-programme pour la période 2008-2009. Les activités prévues doivent aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans les efforts qu'ils déploient pour : faire en sorte que le commerce international, le système commercial et les négociations concernant le commerce des biens et services contribuent au développement; renforcer les capacités d'analyse aux fins de l'élaboration des politiques et des négociations commerciales; renforcer la capacité de traiter des questions ayant trait à la concurrence et à la protection des consommateurs et de faire face aux pratiques anticoncurrentielles, ainsi que de tirer parti de la libéralisation et de la mondialisation; traiter les questions relatives au commerce, à l'environnement et au développement; et renforcer la contribution du secteur des produits de base au processus de développement. Le sous-programme centralise l'examen des questions relatives au commerce dans le cadre du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

Tableau 12.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que le commerce international, le système commercial et les négociations concernant le commerce des biens et services contribuent au développement, et renforcer la contribution du secteur des produits de base au processus de développement pour que les pays en développement et les pays à économie en transition soient pleinement intégrés à l'économie mondiale et en tirent profit

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Meilleure compréhension des enjeux et capacité accrue des pays en développement, y compris des pays non membres de l'OMC, d'analyser, de formuler et d'appliquer des politiques et des stratégies commerciales appropriées dans les domaines du commerce international, du système commercial international et des négociations commerciales et amélioration de l'environnement commercial international de manière à leur faciliter l'accès aux marchés et à rendre plus favorable les conditions d'entrée de leurs exportations</p> <p>b) Renforcement des capacités et outils analytiques et statistiques et des outils de référence à l'appui des décisions des pays en développement aux niveaux national, régional et international, dans le domaine du commerce</p>	<p>a) Augmentation du nombre de pays en développement, y compris des pays non membres de l'OMC, qui participent activement au système commercial international</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 30 pays en développement 2006-2007 (estimation) : 35 pays en développement 2008-2009 (objectif) : 38 pays en développement</p> <p>b) i) Augmentation du nombre d'utilisateurs du Système d'analyse et d'information sur le commerce, sur l'Internet ou dans le cadre du Système WITS (World Integrated Trade Solution), et du Modèle de simulation des</p>

et des secteurs apparentés et d'une meilleure compréhension, à l'échelle mondiale, de l'interaction entre commerce, compétitivité et développement

politiques du commerce des produits agricoles

Mesure des résultats

2004-2005 : 30 000 utilisateurs
2006-2007 (estimation) : 35 000 utilisateurs
2008-2009 (objectif) : 37 000 utilisateurs

b) ii) Augmentation du nombre de pays et de facteurs pris en compte pour le calcul de l'indice du commerce et du développement

Mesure des résultats

2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 120 pays
2008-2009 (objectif) : 125 pays

c) Renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer la production et le commerce des produits de base dans le processus de développement ainsi que des partenariats internationaux portant sur les produits de base et le développement

c) Accroissement du nombre de pays où des progrès ont été faits en ce qui concerne l'intégration dans le processus de développement de la production, de la transformation et du commerce des produits de base, comme suite aux recherches et analyses, aux concertations sur la politique à suivre et à l'assistance technique de la CNUCED

Mesure des résultats

2004-2005 : 15 pays
2006-2007 (estimation) : 20 pays
2008-2009 (objectif) : 25 pays

d) Renforcement de la capacité des pays en développement de cerner et traiter les questions ayant trait à la concurrence et à la protection des consommateurs, et de contrer efficacement les pratiques commerciales restrictives sur les marchés nationaux et internationaux

d) Augmentation du nombre de pays où la législation relative à la concurrence ou à la protection des consommateurs a progressé, grâce notamment à l'élaboration, l'adoption ou la révision d'instruments juridiques, ou à l'adoption de mesures visant à assurer l'application de ces instruments

Mesure des résultats

2004-2005 : 10 nouveaux pays
2006-2007 (estimation) : 11 nouveaux pays
2008-2009 (objectif) : 12 nouveaux pays

e) Renforcement de la capacité des pays en développement de concilier les objectifs liés aux activités et aux politiques commerciales et les objectifs du développement durable d'une manière mutuellement avantageuse et plus grande prise en compte des objectifs de développement durable des pays en

e) Augmentation du nombre de décisions visant des objectifs précis prises par les pays en développement et la communauté internationale afin de permettre aux pays en développement de tirer parti des débouchés commerciaux et possibilités d'investissement tout en défendant leurs objectifs de développement durable dans

développement dans le cadre des débats internationaux

les instances internationales et en poursuivant la réalisation selon des mesures prises aux niveaux national, régional et international

Mesure des résultats

2004-2005 : 60 décisions

2006-2007 (estimation) : 90 décisions

2008-2009 (objectif) : 92 décisions

Facteurs externes

- 12.43 Les objectifs du sous-programme pourront être atteints et les réalisations escomptées seront possibles si : a) on dispose à l'échelle nationale et régionale d'information et de données économiques et financières actualisées et fiables; b) le volume des fonds extrabudgétaires disponibles pour le financement des programmes de coopération technique ne fléchit pas sensiblement; c) la volonté politique de s'accorder, lors des réunions intergouvernementales, sur les mesures à prendre pour atteindre l'objectif du programme ne se relâche pas; et d) la situation dans les États Membres et la capacité de ceux-ci se prêtent à l'adoption des politiques et à la mise en œuvre des recommandations appropriées.

Produits

- 12.44 Les produits de l'exercice seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels : séances de la Deuxième Commission, selon les besoins (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport du Secrétaire général sur le financement du développement (2); rapport du Secrétaire général sur les tendances et perspectives concernant les produits de base (1); rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (2); contributions aux rapports sur la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (1);
 - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : services fonctionnels, notamment pour la douzième session de la Conférence, y compris les réunions préparatoires (selon les besoins) (12); conférences de négociation des Nations Unies sur certains produits de base (selon les demandes des organes internationaux s'occupant des produits de base) (20);
 - iii) Commission du développement durable : documentation à l'intention des organes délibérants : contributions aux rapports concernant le commerce et le développement durable, dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable (2);
 - iv) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels : sessions annuelles du Conseil (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les faits nouveaux et les questions issues du Programme de travail adopté à Doha qui

- intéressent tout particulièrement les pays en développement (2); rapports sur des sujets que choisira le Conseil, selon les besoins (2);
- v) Groupe de travail sur le plan-programme et le budget-programme : services fonctionnels : réunions du Groupe de travail (4);
 - vi) Commission du commerce des biens et services et des produits de base :
 - a. Services fonctionnels : sessions annuelles de la Commission (20); réunions d'experts sur des sujets que choisira la Commission (36);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de base sur le rôle des pays en développement dans le commerce international, selon les besoins (6); rapport d'activités de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base (2); rapport sur l'application des conclusions et recommandations convenues (2); rapports sur des sujets que choisira la Commission (8); rapports à des réunions d'experts tenues sous les auspices de la Commission, sur des sujets choisis par elle (6);
 - vii) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes : services fonctionnels : sessions annuelles de la Commission (8);
 - viii) Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence :
 - a. Services fonctionnels : sessions annuelles du Groupe intergouvernemental (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de base sur l'examen du renforcement des capacités et de l'assistance technique en matière de droit et de politiques de la concurrence (2); loi type sur la concurrence (2); rapports sur les questions relatives au droit et aux politiques de la concurrence (6); évaluation réciproque (facultative) des politiques relatives à la concurrence (selon les besoins) (1);
 - ix) Groupes spéciaux d'experts : concilier commerce et préservation de l'environnement aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral (1); principaux enjeux du système commercial international, considéré spécialement sous l'angle des négociations commerciales multilatérales et des accords commerciaux régionaux (1); réunions du Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires et de l'Équipe spéciale multi-institutions (selon les besoins) (1); réunions sur les produits de base (selon les besoins) (1); réunions sur des questions liées au commerce présentant un intérêt pour les pays en développement (selon les besoins) (1); coopération régionale sur le commerce des produits de base (1); commerce régional et interrégional Sud-Sud (1); rôle des lois et politiques de la concurrence dans la promotion de la croissance et du développement (1); débouchés commerciaux et possibilités d'investissement résultant des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et au changement climatique (1);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : rôle des pays en développement dans le commerce international, notamment points de référence concernant le commerce et le développement (2); manuels sur le Système généralisé de préférences et études relatives à l'accès aux marchés (6); *Manuel des statistiques du commerce mondial des minéraux* (2); *Manuel sur la législation en matière de concurrence* (2); nouvelle géographie des relations économiques internationales, tout particulièrement dans le contexte de la coopération Sud-Sud (2); série A : commerce international : questions systémiques et accès aux

marchés – moyens propres de tirer parti sur le plan du développement du système commercial international et des séries de négociations commerciales (2); série B : études analytiques sur le droit et les politiques de la concurrence (6); série C : développement et commerce des produits de base – études analytiques (9); série D : commerce, environnement et développement – études analytiques (12); série E : série d'études sur les politiques commerciales (14); série d'études sur le commerce, la pauvreté et les questions de développement multisectorielles connexes (2); examen du commerce, de l'environnement et du développement (2); et *Étude mondiale sur les produits de base* (1);

- ii) Publications isolées : sélection de questions examinées lors des négociations commerciales internationales et moyens de tirer parti du développement (10); évaluation d'impact sur les services et le développement (2); études sur l'élaboration des politiques commerciales dans le cadre du système commercial multilatéral en cours de constitution en Afrique (3); documents techniques sur le droit et les politiques de la concurrence (4); note sur des questions relatives au commerce et à l'environnement (6); compte rendu de séminaire sur le commerce et l'environnement (4);
- iii) Expositions, visites guidées, conférences : conférences sur des questions relatives aux travaux menés dans le cadre du sous-programme (selon les besoins) (1);
- iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : lettre d'information de l'Équipe spéciale du renforcement des capacités pour le commerce, l'environnement et le développement (4); lettres d'information sur le Système généralisé de préférences (2); brochures, prospectus et plaquettes promotionnels sur diverses activités liées au sous-programme (négociations et diplomatie commerciales, droit et politiques de la concurrence, produits de base, etc.) (10); documents et opuscules promotionnels sur les activités liées au sous-programme (programme BioTrade, programme sur les biocarburants et programme de commercialisation du carbone, etc.) (10); lettre d'information sur le commerce et l'environnement (8);
- v) Communiqués de presse, conférences de presse, selon les besoins (1);
- vi) Produits techniques : modèle de simulation de politiques commerciales agricoles (actualisation au cours de l'exercice biennal) (2); base de données sur les mesures touchant le commerce des services (actualisation au cours de l'exercice biennal) (2); répertoire des autorités chargées des questions relatives à la concurrence (2); INFOCOMM (actualisation au cours de l'exercice biennal) (2); Équipe spéciale du renforcement des capacités de TrainForTrade : modules de formation sur le commerce et l'environnement (2); base de données sur le système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) (actualisation au cours de l'exercice biennal) (2); le système TRAINS sur l'Internet (actualisation au cours de l'exercice biennal) (2); modules de formation sur différents sujets examinés lors des négociations commerciales internationales (12); Programme CNUCED/CCI de facilitation BioTrade; notes techniques (4); site Web de l'Équipe spéciale PNUE/CNUCED pour le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement (actualisation au cours de l'exercice biennal) (2); actualisation des pages du site Web de la CNUCED portant sur les programmes et activités relevant du sous-programme (2); système commercial intégré mondial (système WITS) (actualisation au cours de l'exercice biennal) (2);
- vii) Produits audiovisuels : Modèle de simulation de politiques commerciales agricoles (sur CD-ROM) (2); diplomatie commerciale et règlement des différends (sur CD-ROM) (2);

- viii) Documentation destinée aux réunions interinstitutions : contributions aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat et de ses organes subsidiaires (selon les besoins) (1);
 - ix) Contribution à des travaux communs : contributions à *World Economic Situation and Prospects*, *La situation économique et sociale dans le monde*, *South Report* et au rapport de l'Université des Nations Unies sur l'intégration régionale (8); contributions aux travaux du Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et sa session extraordinaire aux travaux du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC (4);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : missions consultatives visant à identifier les besoins des pays en développement quant au renforcement de leurs capacités et à répondre à ces besoins, dans les domaines suivants : rapports entre commerce, environnement et développement; réglementation ayant trait à l'environnement; accès aux marchés; et commercialisation de biens et services environnementaux. Missions consultatives sur : l'évaluation et le renforcement de la compétitivité commerciale des pays en développement eu égard à l'utilisation et au commerce croissants des biocarburants à l'échelle mondiale; les questions relatives à l'accès aux marchés et aux conditions d'entrée sur les marchés pour ce qui est des importations de biocarburants dans les pays en développement. Missions consultatives en vue d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à tirer parti sur le plan du développement, du commerce international et des négociations internationales et à mener à bien leur processus d'adhésion à l'OMC (avant l'adhésion, durant les négociations d'adhésion et après). Missions consultatives pour la participation aux activités organisées au Siège de l'ONU et par les commissions régionales et les organisations régionales, sous-régionales et internationales, portant aussi sur le commerce et les objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Missions consultatives en vue d'aider les États d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Caraïbes et du Pacifique et leurs organismes régionaux, ainsi que les pays à économie en transition, lors des négociations faisant suite à la Conférence de Doha, lors des négociations commerciales régionales et lors des négociations sur les préférences commerciales. Missions consultatives sur : la gestion des risques de fluctuation des cours des produits de base et sur l'utilisation des instruments financiers pour le développement ou la diversification du secteur des produits de base; la gestion des recettes issues du commerce des produits de base dans la perspective du développement fondé sur l'exploitation des minéraux; la gestion des risques inhérents à l'exploitation du pétrole et du gaz et le financement de ces risques. Missions consultatives concernant les facteurs, les questions de politique générale et les comportements qui influent sur la compétitivité du secteur des produits de base de manière à contribuer à la diversification, au renforcement de la valeur ajoutée et à une participation plus efficace à la chaîne d'approvisionnement, notamment en apportant une assistance aux fins de la création d'institutions. Missions consultatives concernant les questions liées à l'élaboration et à l'application du droit et des politiques de la concurrence, la protection des consommateurs et les moyens de faire face aux pratiques commerciales restrictives aux niveaux national et international. Missions consultatives portant sur le renforcement de la capacité d'analyse des questions relatives au commerce et au développement. Missions consultatives visant à évaluer les possibilités d'investissement qui s'offrent aux pays en développement à la suite des accords multilatéraux relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques. Missions consultatives en vue d'aider les pays les moins avancés à tirer le maximum de profit de

l'ouverture des marchés. Missions consultatives visant à renforcer la capacité des pays en développement d'exploiter durablement la diversité biologique. Services consultatifs visant à aider les pays en développement à intégrer les préoccupations relatives au commerce et au développement dans leurs plans nationaux de développement et dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Assistance aux pays les moins avancés dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Assistance et communication d'informations sur le Système généralisé de préférences;

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : formation en cours d'emploi du personnel de certains groupements régionaux et sous-régionaux à la collaboration interactive dans le cadre du système TRAINS; colloques internationaux sur les politiques à suivre en matière de biocarburants pour favoriser la coopération internationale et renforcer les synergies; séminaires nationaux et régionaux sur le Système généralisé de préférences et sur d'autres arrangements commerciaux préférentiels; ateliers, séminaires et cours de formation nationaux sur l'adhésion à l'OMC; séminaires et ateliers nationaux, régionaux et internationaux sur la coopération dans le cadre du programme BioTrade; participation aux préparatifs et à la réalisation de stages de formation réguliers en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence; ateliers régionaux (2) et nationaux (10) pour le renforcement des capacités des pays en développement tributaires des produits de base, en particulier les pays les moins avancés, visant à les aider à trouver les moyens d'améliorer leur compétitivité et leur capacité de production, à réunir les conditions leur permettant de pénétrer sur les marchés, à promouvoir le développement des industries de transformation et à participer plus efficacement à la chaîne logistique; séminaires régionaux (4), séminaires thématiques (8) et ateliers de formation (5) sur le commerce, l'environnement et le développement dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale PNUE/CNUCED pour le renforcement des capacités, du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement, de l'Équipe spéciale de la CNUCED, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Fédération internationale des mouvements pour l'agriculture organique sur l'harmonisation et l'équivalence de l'agriculture organique, ainsi que dans le cadre d'autres projets de coopération technique et de renforcement des capacités; séminaires régionaux sur le commerce et l'investissement dans le domaine de la diversité biologique et du changement climatique; séminaires et ateliers sur les méthodes de libéralisation des échanges commerciaux dans le secteur des services et sur les principaux obstacles commerciaux qui limitent la capacité des pays en développement d'exporter leurs services; séminaires et ateliers sur le commerce, l'environnement et le développement, y compris les possibilités de commercialisation des produits écologiquement préférables, les savoirs traditionnels, les incidences des biotechnologies sur l'environnement et le développement, les écotechnologies et les instruments susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement; séminaires sur l'exploitation de la base de données du système TRAINS; séminaires visant à aider les pays en développement à mieux comprendre, du point de vue du développement, les enjeux des négociations commerciales multilatérales en cours et à venir; séminaires, ateliers et exercices de simulation visant à aider les pays intéressés à se doter de cadres institutionnels et réglementaires en matière de concurrence, et à promouvoir leur participation aux travaux des instances internationales sur la question, notamment lors des instances régionales; activités de formation au règlement des différends relatifs au commerce, aux investissements et à la propriété intellectuelle; activités de formation visant à renforcer

la capacité des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays à économie en transition, en vue de leur permettre de participer véritablement au système commercial multilatéral et de tirer pleinement parti de la libéralisation des échanges commerciaux; stages de formation à l'intention des négociateurs commerciaux des pays en développement et des pays à économie en transition, dans le contexte de la diplomatie commerciale; atelier à l'intention des pays en développement dans le cadre de la préparation de la huitième Conférence ministérielle de l'OMC; atelier à l'intention des pays en développement sur les questions de commerce international relevant du mandat assigné à la CNUCED dans le cadre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement (en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et d'autres organes compétents de l'ONU) en vue d'optimiser les synergies et la valeur ajoutée; ateliers portant sur la gestion des risques de fluctuation des cours des produits de base et sur l'utilisation d'instruments financiers structurés aux fins du développement ou de la diversification du secteur des produits de base; ateliers portant sur les aspects techniques et stratégiques de la diversification de la production et la capacité de production des industries extractives;

- iii) Projets opérationnels : projet d'aide au commerce (1); assistance visant à renforcer les capacités de négociation commerciale dans un cadre multilatéral ou régional, notamment en Afrique (9); projets de pays (3) et projet multinational (1) visant à aider les pays en développement et les pays à économie en transition dans leur processus d'adhésion à l'OMC; projets de pays (3) et projets multinationaux (3) visant le renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques dans le secteur des services et une meilleure adéquation des politiques des pays en développement, tout particulièrement des pays africains, aux exigences du commerce des services aux niveaux régional et international; projets de pays (3) et projets multinationaux (5) visant à renforcer les capacités d'élaboration des politiques en matière de législation sur la concurrence et la protection du consommateur, en particulier dans les pays les moins avancés; projets de pays (8) et projets multinationaux (2) visant à aider les pays en développement à se doter d'une infrastructure institutionnelle aux fins de l'utilisation d'instruments financiers modernes pour la production et le commerce des produits de base et à réunir les conditions d'accès au marché des produits de base; projets de pays et projets multinationaux visant à apporter aux pays en développement, tout particulièrement aux pays les moins avancés, un appui technique dans le cadre des négociations commerciales régionales et multilatérales, ainsi qu'un appui à leur participation aux négociations faisant suite à la Conférence de Doha; projets de pays et projets multinationaux visant à aider sur le plan technique les pays en développement à élaborer des stratégies nationales, des politiques et des cadres juridiques leur permettant de promouvoir et de produire des biocarburants; projet de pays sur la gestion écologiquement rationnelle et économiquement viable du plomb; projets de pays sur les questions relatives au commerce et à l'environnement qui concernent les pays en développement; projet multinational sur l'aide à l'ajustement aux réformes commerciales (1); projet multinational sur le secteur de la création (1); projet multinational sur les nouveaux secteurs dynamiques (1); projets multinationaux visant à aider les pays en développement à recourir aux mécanismes du Système généralisé de préférences et autres arrangements commerciaux préférentiels; projet de renforcement mutuel des capacités des pays ACP dans le secteur des produits agricoles de base (1); programmes nationaux et régionaux BioTrade; projets sur le règlement des différends (1) et la diplomatie commerciale (2); appui au Système mondial de préférences commerciales entre pays en développement; Équipe spéciale PNUE/CNUCED pour le

renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement : projets de pays (6) et projets sous-régionaux (2).

Tableau 12.14

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	23 504,0	23 701,7	84	85
Autres objets de dépense	656,4	656,4	–	–
Total partiel	24 160,4	24 358,1	84	85
Fonds extrabudgétaires	17 654,8	13 098,7	4	1
Total	41 815,2	37 456,8	88	86

- 12.45 Le montant demandé de 24 358 100 dollars se décompose comme suit : a) 23 701 700 dollars pour le financement de 85 postes; et b) 656 400 dollars représentant les ressources nécessaires sous d'autres rubriques pour financer les services de consultants et d'experts, les déplacements du personnel et les services contractuels. La hausse de 197 700 dollars au titre des postes s'explique par le transfert interne d'un poste des services généraux (Autres classes) précédemment imputé à la rubrique 11 « direction exécutive et administration », en vue de renforcer les moyens d'assistance administrative et d'appui affectés au sous-programme.
- 12.46 En outre, un montant estimatif de 13 098 700 dollars, à imputer aux fonds extrabudgétaires, est prévu pour l'exécution des activités de coopération technique visant à renforcer les capacités des pays en développement, comprenant notamment : a) des services consultatifs portant sur : les négociations commerciales internationales, en particulier dans le cadre du programme de travail de Doha; la facilitation de l'adhésion à l'OMC; l'intégration régionale entre pays en développement et entre eux et leurs autres partenaires commerciaux, y compris des services consultatifs destinés au Groupe des États ACP et portant sur la négociation d'accords de partenariat économique entre les pays ACP et l'UE et l'articulation de ces accords avec les négociations de Doha; l'aide aux pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie et du Pacifique pour la définition de leur politique commerciale; la maximisation des avantages que peuvent tirer les pays les moins avancés de l'ouverture des marchés; le renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre du Programme commun d'assistance technique intégrée et du Cadre intégré; l'utilisation des possibilités offertes par les régimes commerciaux préférentiels, y compris le Système généralisé de préférences; b) des activités visant à renforcer les capacités des pays en développement pour leur permettre d'accroître leur capacité de production, de remplir les conditions d'accès aux marchés, d'exploiter les possibilités de diversification, de mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'utilisation de formules de financement novatrices et d'instruments de gestion des risques fondés sur le jeu des marchés, ainsi que de constituer de véritables multipartenariats; c) des activités d'assistance technique et des activités visant à renforcer les capacités, en particulier des études thématiques, des concertations sur les politiques à suivre et des séminaires consacrés aux questions relevant du commerce et de l'environnement dans le cadre des négociations internationales et des stratégies nationales de développement durable; et d) une assistance aux fins de l'élaboration de lois et de politiques relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs dans les pays

en développement, y compris les pays les moins avancés et les pays à économie en transition, et des activités visant à renforcer les capacités aux fins de la promotion et de l'application de la législation en matière de concurrence et du développement de la coopération régionale dans ce domaine.

**Sous-programme 4
Infrastructure de services pour le développement,
efficacité commerciale et mise en valeur
des ressources humaines**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 843 500 dollars

- 12.47 Le sous-programme sera exécuté par la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 4 du programme 10 du Plan-programme biennal pour la période 2008-2009. L'objet du sous-programme est d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), et les pays en transition à accéder aux technologies et au savoir dont ils ont besoin, ainsi qu'à développer et exploiter leurs capacités dans ce domaine, en privilégiant les éléments ci-après : les aspects logistiques et la facilitation du commerce, y compris le cadre réglementaire et douanier; les applications économiques des technologies de l'information et des communications; et la mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs du commerce, des investissements et des services d'appui au commerce.

Tableau 12.15

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer la compétitivité des pays en développement et des pays en transition dans le commerce international grâce à des services d'appui efficaces et sûrs, une utilisation accrue et durable des technologies de l'information et la mise en valeur des ressources humaines

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la logistique commerciale des pays en développement, grâce notamment au renforcement des systèmes de transport, des dispositifs de facilitation des échanges et du cadre réglementaire et douanier

a) Nombre de nouvelles mesures spécifiques prises par les pays en développement pour améliorer l'efficacité de leurs systèmes de transport et faciliter davantage les échanges

Mesure des résultats
2004-2005 : 10
2006-2007 (estimation) : 20
2008-2009 (objectif) : 20

b) Sensibilisation accrue des pays en développement aux options politiques et stratégiques qu'offrent les applications économiques des technologies de l'information et des communications et meilleure connaissance de ces options

b) Nombre de nouvelles mesures spécifiques prises par les pays en développement pour faire face aux répercussions économiques des technologies de l'information et des communications

	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 20 2006-2007 (estimation) : 28 2008-2009 (objectif) : 28
c) Capacités renforcées des pays en développement dans les domaines du commerce, des investissements et des services d'appui au commerce, par la mise en valeur des ressources humaines, la constitution de réseaux et l'utilisation rationnelle de l'informatique	c) i) Nombre de nouvelles mesures spécifiques prises par les pays en développement pour renforcer leurs capacités dans les domaines du commerce, des investissements et des services d'appui au commerce <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : non disponible 2006-2007 (estimation) : 15 2008-2009 (objectif) : 15 ii) Nombre de responsables gouvernementaux formés qui considèrent que les cours de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnés au paragraphe 166 ont contribué sensiblement à faire comprendre ces questions <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 40 2006-2007 (estimation) : 60 2008-2009 (objectif) : 80

Facteurs externes

- 12.48 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées sous réserve que : a) des informations et données économiques et financières à jour et exactes soient disponibles aux échelons national et régional; b) le financement extrabudgétaire des programmes de coopération technique ne soit pas sensiblement plus faible que prévu; c) les participants aux réunions intergouvernementales soient déterminés à parvenir à un accord sur les mesures à prendre pour atteindre l'objectif du programme; d) les conditions et les capacités nécessaires à l'adoption des politiques voulues et à la mise en œuvre des recommandations appropriées existent dans les États Membres.

Produits

- 12.49 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la douzième session de la Conférence (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence (1);

- ii) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme : services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (4);
- iii) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : sessions annuelles de la Commission (10); six réunions d'experts sur des thèmes qu'aura choisis la Commission (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des réunions d'experts sur des thèmes qu'aura choisis la Commission (2); rapports sur des thèmes qu'aura choisis la Commission (2);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : renforcement des capacités et des compétences dans le cadre de l'initiative d'aide au commerce (2); technologies de l'information et des communications au service du développement et gestion innovante (2); logistique des transports et du commerce (1);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Rapport sur l'économie de l'information* (2); *Rapport sur l'économie de l'information – Aperçu* (2); *Étude sur les transports maritimes* (2);
 - ii) Publications isolées : études sur les transports et la facilitation du commerce (4); étude sur la formation et le développement des capacités aux fins du commerce, des investissements et du développement, dans le cadre de l'initiative d'aide au commerce (1);
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : lancement du *Rapport sur l'économie de l'information* (2); points de presse, interviews et conférences de presse relatifs aux produits du programme (1);
 - iv) Expositions, visites guidées, conférences : conférences sur des questions relatives aux activités entrant dans le cadre du sous-programme (5);
 - v) Brochures, fiches, planches murales et pochettes d'information : rapport sur le renforcement des capacités grâce à la mise en valeur des ressources humaines et aux utilisations de l'Internet (2); brochures, prospectus et pochettes d'information sur différentes activités du sous-programme (tourisme électronique, Groupe consultatif pour la mise en valeur des ressources humaines, TIC, Institut virtuel et logistique du commerce) (4); bulletin d'information en ligne sur les transports (8); bulletin/brochure en ligne sur l'Institut virtuel (4);
 - vi) Supports techniques : site Web du système SYDONIA d'automatisation douanière (2); documents du cours de formation sur les principaux problèmes inscrits à l'ordre du jour économique international (5); documents du cours de formation à TrainForTrade (2); documents du cours sur l'utilisation du système commercial d'exploitation des services aux entreprises de tourisme vendant des prestations en ligne (2); plate-forme d'enseignement à distance (1); directives aux fins de la collecte et de la production d'indicateurs statistiques concernant les TIC (1); exploitation des TIC pour la formation et pour le renforcement des capacités (1); Institut virtuel de la CNUCED (site Web et supports didactiques) (3); mise à jour des pages Web du site de la CNUCED consacrées aux programmes et activités entrant dans le cadre du sous-programme 4 (2);

- vii) Séminaires à l'intention de participants extérieurs : préparation et coordination de cours de formation sur les principaux problèmes inscrits à l'ordre du jour économique international et contribution à leur contenu (5);
 - viii) Ressources audiovisuelles : CD-ROM pour les cours de formation sur les principaux problèmes inscrits à l'ordre du jour économique international (5); vidéos pédagogiques sur la mise en valeur des ressources humaines (2); CD-ROM du programme TrainForTrade (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs portant sur la mesure des TIC; l'élaboration de programmes d'études universitaires sur les questions intéressant la CNUCED, dans le cadre de l'Institut virtuel; le développement des services aux entreprises dans le secteur du tourisme en ligne; l'élaboration de matériaux et d'outils pédagogiques à l'intention des institutions d'enseignement universitaire, de formation et de recherche faisant partie du réseau de l'Institut virtuel; la gestion innovante au service du développement scientifique et technique; les politiques d'utilisation des TIC aux fins du développement et leurs aspects pratiques; l'exécution des activités de formation et de renforcement des capacités TrainForTrade; les politiques de transport et les instruments, normes et règlements internationaux relatifs à la facilitation du commerce international, aux transports et à la sécurité des transports;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : développement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transport, y compris le transport multimodal, la logistique, les cadres juridiques, la conteneurisation et ses incidences internationales; cours sur le développement des services aux entreprises dans le secteur du tourisme en ligne; élaboration de programmes d'études universitaires et mise au point de matériaux et d'outils pédagogiques connexes; aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires de l'utilisation des TIC aux fins du développement; mesure des TIC; séminaires TrainForTrade sur des questions concernant le commerce international, les services d'appui au commerce, le tourisme, les investissements et la gestion portuaire, y compris des ateliers sur le téléenseignement et la formation de formateurs;
 - iii) Projets opérationnels : aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires de l'utilisation des TIC aux fins du développement; projets nationaux, régionaux et interrégionaux dans les domaines du transport et des services connexes, et de la facilitation et de la logistique du commerce, y compris le système SYDONIA; projets nationaux et régionaux de renforcement de la capacité du réseau d'établissements universitaires de formation et de recherche composant l'Institut virtuel; projets nationaux et régionaux de développement des services aux entreprises dans les pays en développement; programmes de formation et de renforcement des capacités TrainForTrade.

Tableau 12.16

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	13 737,4	13 539,7	50	49
Autres objets de dépense	303,8	303,8	–	–
Total partiel	14 041,2	13 843,5	50	49
Fonds extrabudgétaires	25 292,2	20 698,9	7	2
Total	39 333,4	34 542,4	57	51

- 12.50 Le montant de 13 843 500 dollars se décompose comme suit : a) 13 539 700 dollars pour le financement de 49 postes; et b) 303 800 dollars au titre des dépenses autres que les postes, à savoir consultants et experts, déplacements du personnel et services contractuels pour l'édition, l'impression de publications et la production de CD-ROM (supports techniques). La diminution de 197 700 dollars prévue au titre des postes est liée au transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 2 (Investissement, entreprises et technologie), transfert justifié par le volume de travail correspondant à ce sous-programme.
- 12.51 Un financement extrabudgétaire estimé à 20 698 900 dollars est également prévu pour des activités de coopération technique, en particulier : a) la conception d'outils utilisant les TIC et leur mise en service dans des pays en développement (notamment des PMA, dans le cadre de l'initiative de la CNUCED concernant le tourisme en ligne); b) des réunions de groupes d'experts sur l'économie de l'information et l'impact économique et social des TIC sur le développement, la gestion innovante et la science et la technique, ainsi que les aspects relatifs aux TIC des mesures de suivi du Sommet mondial de 2005 sur la société de l'information; c) des services consultatifs sur l'utilisation des TIC aux fins du développement, la mesure des TIC, la gestion innovante et la science et la technique; d) des ateliers et séminaires sur les incidences juridiques, budgétaires et économiques des TIC et du commerce électronique pour les pays en développement, la mesure des TIC, la gestion innovante et la science et la technique; e) l'apport d'un appui aux activités concernant le téléenseignement et l'établissement de réseaux, ainsi que la formation et le développement des capacités et le renforcement des capacités locales en matière de suivi de leur propre renforcement dans le cadre du programme TrainForTrade.

Sous-programme 5**Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 448 000 dollars

A. Développement de l'Afrique

- 12.52 Le sous-programme sera exécuté par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique, de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 5A du programme 10 du Plan-programme biennal

pour la période 2008-2009. Il consistera à réaliser des travaux de recherche ayant pour objet de déterminer les facteurs ayant une incidence sur le développement économique de l'Afrique et à favoriser l'émergence d'un consensus au sein de la communauté internationale d'aide au développement quant aux mesures politiques les plus susceptibles de permettre à l'Afrique de surmonter les difficultés auxquelles elle se heurte sur la voie du développement.

Tableau 12.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir le développement économique de l'Afrique et la participation plus active et l'intégration des pays africains à l'économie mondiale

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Accroissement de la diversité des options politiques nationales et internationales en vue de promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines de compétence de la CNUCED	<p>a) Nombre d'États africains qui approuvent les orientations politiques définies</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 24 (adhésion exprimée dans des articles ou des entretiens) 2006-2007 (estimation) : 30 (adhésion exprimée dans des articles ou des entretiens) 2008-2009 (objectif) : 35 (adhésion exprimée dans des articles ou des entretiens)</p>
b) Utilisation accrue des services fournis à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de diverses initiatives intergouvernementales et interinstitutions concernant l'Afrique	<p>b) Nombre de demandes d'assistance à l'appui du Nouveau Partenariat et d'autres initiatives du même ordre</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : non disponible 2006-2007 (estimation) : 6 2008-2009 (objectif) : 6</p>

Facteurs externes

12.53 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées sous réserve que : a) des informations et données économiques et financières à jour et exactes soient disponibles aux échelons national et régional; b) le financement extrabudgétaire des programmes de coopération technique ne soit pas sensiblement plus faible que prévu; c) les États Membres soient déterminés à adopter des politiques et des mesures concrètes pour atteindre l'objectif du programme; d) les conditions et les capacités nécessaires à l'adoption des politiques voulues et à la mise en œuvre des recommandations appropriées existent dans les États Membres.

Produits

12.54 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :

- a. Services fonctionnels pour les séances de la Deuxième Commission, en fonction des besoins (2);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : rapport de synthèse du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international (2);
- ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : douzième session de la Conférence (10); réunions préparatoires de la douzième session, en fonction des besoins (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les travaux de la douzième session de la Conférence (1);
- iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions nécessaires aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires (en fonction des besoins) (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution à la documentation destinée au Conseil, selon les besoins (1);
- iv) Comité du programme et de la coordination : services fonctionnels nécessaires pour les réunions nécessaires aux réunions du Comité (en fonction des besoins) (1);
- v) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions nécessaires aux réunions : sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports analytiques sur le développement économique en Afrique (aperçu) (2); rapports sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (2);
- vi) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme : services fonctionnels nécessaires pour les réunions nécessaires aux réunions du Groupe de travail (4);
- vii) Groupes spéciaux d'experts : services fonctionnels nécessaires pour les réunions de groupes spéciaux d'experts sur le développement économique en Afrique (2);
- viii) Assistance aux représentants et rapporteurs : contribution aux plans d'action relevant du NEPAD, en fonction des besoins (1); contribution au rapport sur le segment du NEPAD relatif à l'agriculture, à l'accès aux marchés et à la diversification (2); service des conférences et réunions d'experts et du comité directeur du NEPAD et études et documents à leur intention (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : Développement économique en Afrique (*Economic development in Africa*) (2);
 - ii) Publications isolées : Mobilisation de fonds aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (1);

- iii) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de conférences et d'exposés sur des questions relatives au développement en Afrique à l'intention de divers publics, notamment la société civile et les milieux universitaires (4);
- iv) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse, conférences de presse et interviews destinés à faire connaître les résultats des travaux de recherche et les propositions en matière de politique économique en Afrique (en fonction des besoins) (8);
- v) Séminaires à l'intention de participants extérieurs : séminaire sur la mondialisation, les stratégies de développement et la cohérence des politiques, notamment en liaison avec les stages de formation de la CNUCED et autres activités de renforcement des capacités (1).

B. Pays les moins avancés

12.55 Le sous-programme sera exécuté par la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 5B du programme 10 du Plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Il vise la mise en valeur des ressources humaines et le développement des capacités institutionnelles des pays les moins avancés (PMA), et prévoit pour cela des travaux de recherche et d'analyse portant en particulier sur les raisons du recul de la part de ces pays dans les échanges commerciaux mondiaux et l'articulation entre commerce, croissance et réduction de la pauvreté; la facilitation de la concertation entre les gouvernements sur les questions relatives aux pays les moins avancés, notamment leur statut et leur sortie progressive de cette catégorie; et l'apport d'une assistance technique fondée sur les besoins particuliers de ces pays par le biais du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et du Programme commun d'assistance technique intégrée de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international. L'exécution du sous-programme contribuera ainsi à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (« Programme d'action de Bruxelles »).

Tableau 12.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir une intégration progressive à l'économie mondiale des pays les moins avancés, qui leur soit profitable et qui facilite leur sortie sans heurt de cette catégorie

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Meilleure compréhension des problèmes de développement des pays concernés et consensus accru entre les partenaires de l'économie mondiale à cet égard

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de politiques convenues et recommandées par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement

Mesure des résultats

2004-2005 : 5

2006-2007 (estimation) : 7

2008-2009 (objectif) : 7

b) Intégration accrue des politiques et priorités commerciales dans les plans nationaux de développement, à l'aide du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et renforcement des capacités aux fins du contrôle national et de l'application des matrices d'action du Cadre intégré renforcé

b) Augmentation du nombre de pays s'efforçant d'intégrer leurs politiques et priorités commerciales dans leur plan de développement national et d'appliquer concrètement les matrices d'action du Cadre intégré

Mesure des résultats

2004-2005 : 6

2006-2007 (estimation) : 10

2008-2009 (objectif) : 12

Facteurs externes

- 12.56 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées sous réserve que : a) des informations et données économiques et financières à jour et exactes soient disponibles aux échelons national et régional; b) les fonds extrabudgétaires affectés aux programmes de coopération technique ne soient pas sensiblement inférieurs aux prévisions; c) les participants aux réunions intergouvernementales soient déterminés à parvenir à un accord sur les mesures à prendre pour atteindre l'objectif du programme; d) les conditions et les capacités nécessaires à l'adoption des politiques voulues et à la mise en œuvre des recommandations appropriées existent dans les États Membres.

Produits

- 12.57 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de l'Assemblée générale, en fonction des besoins (1); séances de la Deuxième Commission (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport du Secrétaire général sur des mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (1); contribution aux sections intéressant la CNUCED du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des conclusions de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2);
 - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions préparatoires de la douzième session de la Conférence, en fonction des besoins (6); douzième session de la Conférence (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les travaux de la douzième session de la Conférence (1);
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires, en fonction des besoins (2);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution, par le biais du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, au rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des conclusions de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés destiné à la session de fond du Conseil (2); contribution à l'élaboration de la documentation du Conseil, en fonction des besoins (1);
- iv) Comité du programme et de la coordination : services fonctionnels pour les réunions du Comité, en fonction des besoins (1);
- v) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED sur la mise en œuvre des activités menées à l'échelle de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés (PMA) (2); rapport du secrétariat de la CNUCED sur l'évaluation globale des avantages effectifs tirés de l'appartenance à la catégorie des PMA (1); rapports du secrétariat de la CNUCED sur des questions présentant un intérêt sectoriel et thématique pour les PMA, comme les produits de base (1); rapports intérimaires sur la mise en œuvre par la CNUCED du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés à développer leurs échanges commerciaux (2); rapport sur les pays les moins avancés – aperçu, par le Secrétaire général de la CNUCED (2);
- vi) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme : services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (4);
- vii) Comité des politiques de développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunion du Comité des politiques de développement aux fins de la révision de la liste des pays les moins avancés (1);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documentation destinée aux sessions annuelles du Comité des politiques de développement, y compris la séance de révision de la liste des pays les moins avancés (1); apports conceptuels, méthodologiques et statistiques à la révision en 2009 de la liste des pays les moins avancés (1);
- viii) Groupes spéciaux d'experts : services fonctionnels pour les réunions de groupes spéciaux d'experts sur des questions liées au thème du rapport annuel sur les pays les moins avancés (2); réunions de groupes d'experts sur les moyens d'améliorer la production, le traitement, le conditionnement et l'exportation des fruits tropicaux cultivés dans les PMA d'Afrique (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : Monographies de PMA (1); *Rapport sur les pays les moins avancés*, vol. I (2); *Rapport sur les pays les moins avancés*, vol. II (2);
 - ii) Publications isolées : Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA : difficultés rencontrées et perspectives (1);

- iii) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de conférences et d'exposés sur des questions relatives aux PMA à l'intention de divers publics, notamment la société civile et les milieux universitaires (1);
 - iv) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : brochure sur les activités de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux (1); notes d'information sur les pays les moins avancés (4); documents d'information promotionnels sur des questions intéressant les pays les moins avancés (1);
 - v) Communiqués de presse, conférences de presse : réunions d'information et interviews concernant les travaux consacrés aux questions intéressant les pays les moins avancés (8);
 - vi) Supports techniques : mise à jour des pages du site Web de la CNUCED consacrées aux programmes et activités entrant dans le cadre du sous-programme (2);
 - vii) Séminaires à l'intention de participants extérieurs : séminaire sur la mondialisation, les stratégies de développement et la cohérence des politiques, notamment en liaison avec les stages de formation de la CNUCED et autres activités de renforcement des capacités (1);
- c) Coopération technique :
- i) Services consultatifs : fourniture de services consultatifs aux fins ci-après : contrôle et évaluation des programmes de coopération technique dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, y compris l'établissement d'analyses de pays et de programmes multinationaux de coopération technique; analyse de l'impact des politiques de mondialisation et de libéralisation sur le développement économique et social des pays les moins avancés – réponses aux réformes d'orientation et adéquation des mesures prises au niveau international; évaluation des avantages effectivement tirés par les pays concernés de leur appartenance à la catégorie des pays les moins avancés et étude d'une stratégie de préparation au reclassement pour les pays proches des seuils déclenchant la sortie de la catégorie; collecte et analyse de l'information demandée au niveau national sur les questions intéressant les pays les moins avancés;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : cours de formation organisés à l'intention de dirigeants des pays les moins avancés à partir des trois rapports les plus récents relatifs à ces pays; cours de formation sur la production, le conditionnement, le traitement et l'exportation de fruits tropicaux cultivés dans les PMA d'Afrique; ateliers organisés dans certains des pays les moins avancés pour faciliter la mise en œuvre des activités relevant du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et de l'initiative d'aide au commerce; ateliers destinés à faire connaître les conclusions du rapport sur les pays les moins avancés;
 - iii) Projets opérationnels : contribution à la création de centres d'excellence pour la formation de formateurs dans le domaine des produits de base dans certains PMA d'Afrique, dans le contexte du projet concernant l'assurance-qualité et l'amélioration de la compétitivité à l'exportation des fruits tropicaux cultivés dans les PMA d'Afrique.

C. Programmes spéciaux

- 12.58 Le sous-programme est placé sous la responsabilité de la Division de l’Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux. Il est axé sur la mise en valeur des moyens humains et le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays visés, sur une meilleure connaissance, à l’échelon international, des questions qui présentent un intérêt pour ces pays au moyen de recherches et d’analyse des politiques, et sur une assistance technique adaptée à leurs besoins. Il contribue de la sorte à la mise en œuvre du Programme d’action d’Almaty (Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d’action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Tableau 12.19

Objectifs de l’exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l’Organisation : Répondre aux besoins particuliers des pays dont l’économie est vulnérable et de taille restreinte, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral et de transit

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la coopération internationale en vue de la mise en œuvre du Programme d’action d’Almaty, intitulé « Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit », et de l’accroissement de la participation effective des pays en développement sans littoral et des autres groupes de pays mentionnés au paragraphe 33 du Consensus de São Paulo au système commercial mondial

b) Contribution à la suite à donner à la Réunion internationale chargée d’examiner la mise en œuvre du Programme d’action pour le développement durable des petits États insulaires en développement tenue en 2005

a) Augmentation du nombre d’initiatives prises par les pays en vue d’une intensification de la mise en œuvre du Programme d’action d’Almaty et d’une participation plus marquée des pays en développement sans littoral au commerce mondial, comme l’élaboration et la révision des accords relatifs au transport en transit

Mesure des résultats :

2004-2005 : non disponible

2006-2007 (estimation) : 3 nouvelles initiatives

2008-2009 (objectif) : 4 nouvelles initiatives

b) Apport des contributions dans les délais prescrits

Mesure des résultats

2004-2005 : 50 % des contributions

2006-2007 (estimation) : 50 % des contributions

2008-2009 (objectif) : 70 % des contributions

Facteurs externes

- 12.59 Le sous-programme devrait permettre d’aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) des informations et données économiques et financières actualisées et exactes sont disponibles aux niveaux des pays et des régions; b) le montant des fonds extrabudgétaires alloués aux programmes de coopération technique n’est pas sensiblement

inférieur à celui prévu; c) il existe une volonté politique de dégager un consensus à l'occasion des réunions intergouvernementales sur les mesures à prendre pour atteindre l'objectif fixé; d) les conditions et les capacités voulues sont réunies dans les États membres afin d'adopter des politiques et d'appliquer les recommandations.

Produits

12.60 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de l'Assemblée générale, selon les besoins (2); séances de la Deuxième Commission (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport du Secrétaire général sur les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays sans littoral (1); contribution au rapport du Secrétaire général sur l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2);
 - ii) Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : douzième session de la Conférence (10); réunions préparatoires de la douzième session de la Conférence, selon les besoins (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport du Secrétaire général de la CNUCED à l'occasion de la douzième session de la Conférence (1);
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances du Conseil et de ses organes subsidiaires, selon les besoins (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution aux documents du Conseil, selon les besoins (1);
 - iv) Comité du programme et de la coordination : services fonctionnels pour les réunions, selon les besoins (1);
 - v) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contributions aux rapports de base établis à l'intention des réunions d'experts consacrées aux questions relatives au commerce et au développement qui présentent un intérêt pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit, les petits États insulaires en

développement et les petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables (5);

- vi) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme : services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (4);
 - vii) Comité des politiques de développement : documentation à l'intention des organes délibérants : contributions aux rapports sur le suivi de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, selon les besoins (1);
 - viii) Groupes spéciaux d'experts : réunions d'un groupe spécial d'experts sur les avantages tirés de l'appartenance à la catégorie des pays les moins avancés et sur la définition applicable aux petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables (1);
 - ix) Aide aux représentants et aux rapporteurs : contribution aux réunions préparatoires régionales (5); contribution à la réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral (1); contribution à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty (1);
- b) Autres activités de fond :
- i) Publications isolées : problèmes et occasions touchant l'amélioration des systèmes de transport en transit dans certaines régions en développement (1);
 - ii) Expositions, visites guidées, conférences : conférences et exposés, à l'intention de publics variés, notamment la société civile et les milieux universitaires, sur le développement des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : notes d'information sur les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et les petits États insulaires en développement (6); brochures et dépliants promotionnels concernant différentes activités du sous-programme (2);
 - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : points de presse et interviews concernant les travaux sur les questions relatives aux pays les moins avancés, aux pays en développement de transit, aux petits États insulaires en développement et aux petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables (8);
 - v) Supports techniques : mise à jour des pages du site Web de la CNUCED relatives aux programmes et activités sur lequel porte le sous-programme (2);
 - vi) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : séminaires sur la mondialisation, les stratégies de développement et la convergence des politiques, compte tenu notamment des cours de formation consacrés à des questions économiques internationales et d'autres activités de renforcement des capacités (1);

- c) Coopération technique :
- i) Services consultatifs : aide aux petits États insulaires en développement dans le cadre de leurs négociations à l'OMC; collecte et analyse de l'information demandée au niveau national sur les questions intéressant les pays visés par le sous-programme, telles que les incidences des systèmes commerciaux multilatéraux sur le développement;
 - ii) Projets opérationnels : apports techniques aux projets opérationnels visant à renforcer la coopération en matière de transport de transit entre les pays sans littoral et les pays de transit.

Tableau 12.20

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	5 278,6	7 030,7	19	24
Autres objets de dépense	365,8	417,3	–	–
Total partiel	5 644,4	7 448,0	19	24
Fonds extrabudgétaires	1 865,9	2 079,6	2	1
Total	7 510,3	9 527,6	21	25

- 12.61 Le montant de 7 448 000 dollars se décompose comme suit : a) 7 030 700 dollars réservés au financement de 24 postes; b) 417 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes afin de financer les services de consultants et d'experts et les voyages du personnel. L'augmentation de 1 752 100 dollars au titre des postes s'explique par les modifications apportées au tableau d'effectifs par suite du redéploiement de postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] entre le sous-programme 1B (Développement de l'Afrique) et le sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux), comme suite à la résolution 61/235 de l'Assemblée générale relative à la planification des programmes, et du redéploiement d'un poste P-3 provenant de la composante Appui au programme, et par l'effet report de la création d'un poste P-4 pendant l'exercice 2006-2007. Parallèlement, le transfert de ressources provenant de l'ancien sous-programme 1B (Développement de l'Afrique) a entraîné une augmentation de 51 500 dollars des objets de dépense autres que les postes.
- 12.62 En outre, un montant estimatif de 2 079 600 dollars, à prélever sur les fonds extrabudgétaires, est prévu pour financer la mise au point et l'exécution de programmes de coopération technique qui contribueront au renforcement des capacités institutionnelles en Afrique, dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit, les petits États insulaires en développement et les petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables, notamment : a) l'élaboration de supports de formation et de notes d'information; b) l'organisation de cours de formation dans le cadre d'ateliers et de séances de téléapprentissage destinés aux dirigeants et aux agents techniques des ministères du commerce, des finances et de la planification des pays visés; c) des contributions à la mise en œuvre du Cadre intégré amélioré afin d'aider les pays les moins avancés, dans le cadre des études diagnostiques sur l'intégration

commerciale, à recenser et hiérarchiser leurs besoins en matière d'assistance technique, et de renforcer la mise en œuvre par les pays du Cadre intégré et, partant, la maîtrise des projets par les pays eux-mêmes.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 25 818 100 dollars

- 12.63 Des services d'appui au programme sont fournis aux organes directeurs, aux unités responsables de la direction exécutive et de l'administration et à celles chargées des activités de fond prévues dans les sous-programmes, afin de les aider à exécuter les produits prévus. Ces services sont assurés par quatre entités rattachées à la Division de la gestion, à savoir le Service de la gestion des ressources, le Service des affaires intergouvernementales et des relations extérieures, le Service de coopération technique et le Groupe de l'évaluation et de la planification.
- 12.64 Le Service de la gestion des ressources fournit des services d'appui en matière d'administration du personnel, de gestion budgétaire et financière, de planification des ressources, d'établissement du budget et d'administration des activités de coopération technique, ainsi qu'un appui en matière d'informatique, notamment, dans les domaines du traitement des données, de la mise au point et de la gestion des systèmes informatiques et de l'appui aux réseaux informatiques.
- 12.65 Le Service des affaires intergouvernementales et des relations extérieures est chargé des préparatifs, de l'administration et du service des réunions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui ont lieu tous les quatre ans, du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires (commissions, réunions d'experts et Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme) et des conférences des Nations Unies organisées sous l'égide de la CNUCED. Il se tient en rapport avec les groupes régionaux afin de leur fournir un appui et est également chargé du suivi de l'application des décisions des organes intergouvernementaux à l'échelon institutionnel, de l'établissement du calendrier des réunions de la CNUCED, de l'édition de la documentation et de l'établissement de rapports, de l'appui en matière de protocole et de l'élaboration des accords avec les pays qui accueillent les conférences.
- 12.66 Le Service de coopération technique formule des orientations générales et appuie la coordination des activités de coopération technique du secrétariat, notamment en examinant les projets proposés, en s'occupant des activités de collecte de fonds et en se tenant en rapport avec les bénéficiaires, les donateurs et les organisations qui participent aux activités de coopération technique touchant les échanges commerciaux.
- 12.67 Le Groupe de l'évaluation et de la planification fournit un appui et des avis stratégiques à la direction dans les domaines suivants : planification, suivi et évaluation du programme, notamment pour ce qui est de la planification stratégique et de la budgétisation axée sur les résultats, auto-évaluation, évaluations externes, liaison avec les organes de contrôle interne et externe, coordination interinstitutions et interdépartementale et questions relatives à l'évaluation. Le Groupe était précédemment rattaché au Cabinet du Secrétaire général et a été transféré à la Division de la gestion afin d'aider le Directeur de la gestion à prendre des décisions stratégiques concernant les programmes et activités et de renforcer la complémentarité avec les activités du Service de la gestion des ressources, notamment les activités de planification, de budgétisation et d'administration.

Produits

12.68 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports d'autres réunions intergouvernementales, le cas échéant (4); rapports des sessions annuelles et des réunions directives du Conseil du commerce et du développement (8);
 - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : services fonctionnels de la douzième session de la Conférence et des réunions préparatoires, selon les besoins (20);
 - iii) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les sessions ordinaires annuelles et les réunions directives du Conseil du commerce et du développement (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (4); et rapports des commissions de la CNUCED sur leurs sessions annuelles (6);
 - iv) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance, selon les besoins (8); rapports sur la suite donnée à l'évaluation approfondie des programmes de coopération technique (1); évaluation approfondie des programmes de coopération technique (1); rapports sur l'examen des activités de coopération technique (2);
 - v) Commission du commerce des biens et services, et des produits de base : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des réunions d'experts (6);
 - vi) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des réunions d'experts, notamment les réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence et du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (8);
 - vii) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des réunions d'experts (6);
- b) Autres activités de fond :
 - i) Publications isolées : conférences Raul Prebisch (2);
 - ii) Expositions, visites guidées, conférences : réunions d'information à l'intention des diplomates de Genève nouvellement chargés des activités de la CNUCED (4); activités de vulgarisation (par exemple, réunions d'information destinées aux délégations et à d'autres groupes, séminaires, conférences publiques) sur les activités de la CNUCED et ses rapports avec d'autres organisations, séminaires et conférences sur des questions liées à la coopération technique (12);
 - iii) Brochures, fiches documentaires, planches murales et dossiers d'information : documents d'information sur la CNUCED et ses activités, selon les besoins (10);

- brochure sur les programmes de coopération technique de la CNUCED (1); dossiers de presse et dépliants pour des publications phares (10); dossiers de presse et autres documents d'information consacrés à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (3); *UNCTAD News* (18);
- iv) Communiqués de presse, conférences de presse : conférences et points de presse (16); communiqués de presse, notes d'orientation pour la correspondance, dépêches électroniques destinées aux médias concernant les questions relatives au commerce et au développement, la CNUCED et ses activités (140);
 - v) Documentation technique : site Web de la CNUCED consacré aux sujets suivants : réunions et activités de la CNUCED, documents et publications, documents destinés aux médias et documents d'information, coopération technique, et évaluation (2);
 - vi) Documentation à l'occasion de réunions interinstitutions : documents et contributions dans le cadre de réunions interinstitutions relatives à la coordination des programmes, aux activités opérationnelles, à l'évaluation et aux questions de gestion, et participation à ces réunions (10);
- c) Coopération technique : projets opérationnels : gestion des activités opérationnelles interrégionales visant à fournir un appui général à la coopération technique dans tous les domaines d'activité de la CNUCED;
- d) Services de conférence, administration et contrôle :
- i) Services de conférence : conception et mise en service d'installations de visioconférence; liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève au sujet des services de conférence et des questions de documentation et avec le Siège au sujet des services de conférence, du calendrier des réunions, de la documentation et de la présentation de rapports à l'Assemblée générale; services techniques aux réunions annuelles des commissions de la CNUCED et aux réunions de leurs groupes d'experts, aux consultations du Secrétaire général de la CNUCED et du Président du Conseil du commerce et du développement avec les États membres, aux conférences internationales sur les produits de base, aux réunions de la Commission de la science et de la technique au service du développement (organe subsidiaire du Conseil économique et social), à des séminaires et groupes d'étude et à d'autres réunions spéciales, aux sessions annuelles et aux réunions directives du Conseil du commerce et du développement, aux réunions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, et à la douzième session de la Conférence et à ses réunions préparatoires;
 - ii) Gestion des ressources humaines : assistance à l'administration de la CNUCED s'agissant des politiques et pratiques de gestion du personnel, des mesures à prendre pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et les directives du Bureau de la gestion des ressources humaines, ainsi que des nouvelles orientations et de l'adaptation des politiques et pratiques existantes; aide à l'administration concernant les relations entre le personnel et l'administration, notamment les échanges avec les organes représentant le personnel; administration, sécurité et bien-être du personnel, suivi du comportement professionnel, formation et perfectionnement du personnel, et cessation de service des fonctionnaires dont le statut est régi par les séries 100, 200 et 300 du Règlement du personnel; recrutement et administration des consultants, vacataires et stagiaires; recrutement, administration et reclassement du personnel recruté au titre de projets; gestion des postes vacants, recrutement, affectation et promotion du personnel recruté au titre des séries 100 et 300 du Règlement du personnel;

- iii) Planification du programme, budget et comptabilité : gestion des crédits alloués; contrôle du tableau d'effectifs, certification et établissement de rapports sur l'utilisation des ressources approuvées, établissement des rapports sur l'exécution du budget et des rapports statistiques sur les postes vacants; contrôle financier et certification de tous les comptes concernant les fonds du budget ordinaire alloués à la CNUCED; établissement de rapports financiers et comptabilité en vertu d'une délégation de pouvoir pour tous les projets de coopération technique financés par différents donateurs en dehors du budget ordinaire; tenue des dossiers concernant les voyages, les consultants, les activités menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et les activités de formation aux fins de l'établissement de rapports; suivi et vérification de l'exécution du programme et coordination de l'établissement des rapports concernant l'exécution du budget-programme; planification du programme et coordination de l'établissement du projet de programme de travail; examen, tenue et rectification des comptes, et traitement des bordereaux interservices et des pièces de journal, tant au titre du budget ordinaire que des fonds extrabudgétaires;
- iv) Services centraux d'appui :
 - a. Appui à l'édition électronique : assistance aux fins de l'établissement des documents à publier sur CD-ROM ou sur d'autres types de supports électroniques, aide à la mise en page des publications;
 - b. Appui à l'édition électronique : administration et contrôle de la qualité du site Web de la CNUCED, coordination des pages publiées sur le site Web et coordination technique avec le Centre international de calcul;
 - c. Gestion des installations : administration des locaux à usage de bureaux, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève pour ce qui est de l'entretien des locaux et du matériel, de la gestion des entrepôts et des stocks de publications, et de la liquidation des avoirs du secrétariat par l'intermédiaire du Comité de contrôle du matériel;
 - d. Appui informatique : appui informatique à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à son site Web;
 - e. Appui informatique : installation du matériel, services de redéploiement et de réparation, tenue des inventaires et contrôle de l'utilisation des ressources, service d'assistance technique aux utilisateurs pour les logiciels fonctionnant sur ordinateur individuel ou sur ordinateur central;
 - f. Appui informatique : contrôle intégré de l'ensemble des systèmes informatisés utilisés par la CNUCED, y compris des mesures visant à assurer leur compatibilité et leur conformité avec les technologies utilisées à l'extérieur, et planification et mise au point de nouveaux systèmes;
 - g. Appui informatique : gestion et amélioration de l'infrastructure du réseau local, des liaisons internes et avec l'extérieur ainsi que des systèmes de courrier électronique et de télécopie;
 - h. Appui informatique : appui opérationnel pour les principales applications et mise au point de nouvelles applications en fonction des besoins;
 - i. Autres services généraux : services généraux fournis dans le cadre des préparatifs de la douzième session de la Conférence;

- j. Autres services généraux : gestion des polices d'assurance, des archives et des répertoires téléphoniques;
- k. Services d'achat : assistance s'agissant des politiques relatives aux procédures d'achat et du traitement des informations connexes par le SIG, des dons offerts à des organismes sans but lucratif et des demandes d'impression, y compris les travaux contractuels d'imprimerie;
- l. Services d'achat : liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève, les bureaux extérieurs du PNUD et les équipes des projets sur le terrain pour toutes les procédures concernant l'acquisition de biens et services au titre de la série 100 des règles de gestion financière;
- m. Services d'achat : établissement de rapports statistiques annuels destinés au PNUD sur les achats au titre des projets, liaison avec le Bureau des services d'achat interorganisations, contrôle des stocks financés par des fonds extrabudgétaires et transferts d'avoirs à des gouvernements au titre de projets;
- n. Voyages : établissement de prévisions de dépenses concernant les voyages, traitement des demandes d'autorisation de voyage et établissement de fichiers pour le paiement des indemnités de subsistance journalières pour les voyages du personnel, des consultants et des experts;
- v) Services de traduction et d'édition : édition de la documentation de la CNUCED et gestion des procédures d'envoi des documents;
- vi) Évaluations : études d'évaluation de la gestion portant notamment sur des publications ou projets; supervision et coordination des évaluations externes, effectuées dans le cadre d'accords relatifs à des projets ou d'accords concernant des fonds d'affectation spéciale; supervision et coordination des auto-évaluations et des rapports établis à cette occasion; supervision des évaluations externes demandées par le Conseil du commerce et du développement.

Tableau 12.21

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	17 636,2	19 445,7	73	79
Autres objets de dépense	6 552,4	6 372,4	–	–
Total partiel	24 188,6	25 818,1	73	79
Fonds extrabudgétaires	6 427,2	6 713,9	18	18
Total	30 615,8	32 532,0	91	97

12.69 Le montant prévu, soit 25 818 100 dollars, se décompose comme suit : a) 19 445 700 dollars aux fins du financement de 79 postes; b) 6 372 400 dollars au titre d'autres objets de dépense, à savoir les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et l'achat ou le remplacement de matériel de bureau. L'augmentation de 1 809 500 dollars au titre des postes s'explique par les

modifications apportées au tableau d'effectifs, fruits de redéploiements et transferts et de l'effet report de la création d'un poste P-2 pendant l'exercice 2006-2007, plus précisément : a) le redéploiement d'un poste P-5, d'un poste P-4, d'un poste P-2 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) provenant de la composante Direction exécutive et administration aux fins d'une meilleure intégration des aspects concernant les programmes et des aspects budgétaires et financiers; b) le redéploiement d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) précédemment affectés au sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) aux fins d'une plus grande convergence des activités d'information et de sensibilisation; c) le redéploiement d'un poste P-4 provenant du sous-programme 2 (Investissement, entreprises et technologie) aux fins du regroupement des questions juridiques relatives aux donateurs et aux accords sur les projets, aux accords avec les pays qui accueillent des conférences et réunions organisées sous l'égide de la CNUCED, et d'autres questions juridiques; d) le redéploiement d'un poste P-3 désormais affecté au sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux) afin de pouvoir entreprendre des recherches et d'analyser les politiques sur les questions de développement économique en Afrique. La diminution de 180 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient à la réévaluation des besoins en fonction des dépenses effectivement engagées pendant l'exercice en cours.

- 12.70 En outre, il est prévu d'utiliser un montant estimatif de 6 713 900 dollars, financé au moyen de fonds extrabudgétaires, au titre des services d'appui aux activités extrabudgétaires inscrites au programme de travail.

Tableau 12.22

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7 et Corr.1)

Le Comité compte qu'à l'avenir toutes les propositions concernant les postes seront assorties de justifications précises (par. IV.27).

La CNUCED veillera à ce que les propositions relatives à la création de postes soient assorties de justifications complètes et précises.

Pour ce qui est du poste P-3 demandé pour la Division de la mondialisation et des stratégies de développement (sous-programme 1) [...] le Comité recommande de procéder à un transfert de postes pour l'exécution des tâches prévues (par. IV.28). Quant aux deux postes P-2 demandés pour la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie (sous-programme 2) [...] en vue de renforcer le sous-programme dans le domaine des statistiques. Le Comité recommande à l'Assemblée de ne pas les approuver (par. IV.29).

Sous l'impulsion du nouveau Secrétaire général, la CNUCED a entrepris de revoir à fond son organigramme et de remanier en conséquence la répartition des attributions. Compte tenu de cet examen interne et des demandes formulées par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution 60/246, les trois postes nécessaires (1 P-3 et 2 P-2) ont été pourvus dans les limites des ressources approuvées, en procédant à des transferts (1 P-3 et 1 P-2 provenant de la Division de la gestion) et en utilisant des postes vacants. Pour l'exercice biennal 2008-2009, l'exposé des ressources nécessaires prévoit la mise en œuvre de la résolution 61/235 de l'Assemblée générale relative à la planification des programmes et des remaniements à opérer à la suite de la révision de l'organigramme (voir les paragraphes 12.35 et 12.40 du présent chapitre).

Un poste P-4 est demandé pour le Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et de transit, des petits États insulaires en développement et des petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables (sous-programme 5) [...] pour aider à établir le rapport annuel sur les pays les moins avancés et entreprendre à cette fin des recherches et des analyses de politique générale. [...] le Comité recommande que la CNUCED cherche activement à s'assurer la collaboration du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (par. IV.30).

Le Comité recommande que la CNUCED surveille de plus près les dépenses liées aux voyages et qu'elle détermine les domaines où des économies pourraient être réalisées (par. IV.35).

Le Comité tient à faire observer qu'il devrait exister des procédures garantissant que les opérations sont

La CNUCED entretient d'excellentes relations de travail avec le Bureau du Haut Représentant. Ainsi, elle a participé et apporté sa contribution aux six concertations interinstitutions organisées par le Bureau sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (« Programme d'action de Bruxelles ») aux niveaux régional et mondial, aux réunions préparatoires sur le sujet, aux travaux de fond et aux activités techniques menés dans la perspective des deux réunions régionales préparatoires tenues à Addis-Abeba pour les pays les moins avancés d'Afrique et à Bangkok pour ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, à la réunion ministérielle des pays les moins avancés tenue à Cotonou en juin 2006, à la réunion préparatoire d'experts gouvernementaux et à la réunion de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours. Dans le cadre de cette dernière, la CNUCED a organisé deux manifestations parallèles, en concertation avec le Bureau du Haut Représentant : la réunion du Comité consultatif pour l'investissement dans les pays les moins avancés et la table ronde de haut niveau consacrée au rapport de 2006 sur les pays les moins avancés.

Précédemment, la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant avaient coopéré, notamment pour organiser des réunions et conférences ministérielles comme la réunion ministérielle des pays les moins avancés, celle des pays en développement sans littoral, et la conférence d'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (« Programme d'action de la Barbade »). La CNUCED a également apporté une importante contribution aux réunions de haut niveau du Conseil économique et social organisées par le Bureau du Haut Représentant et le Département des affaires économiques et sociales sur le thème de la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

La CNUCED s'efforce constamment de réduire ses frais de voyage. Pour ce faire, elle utilise de plus en plus la visioconférence pour limiter les déplacements, notamment pour les entretiens de sélection. D'autres mesures sont prises pour réduire les frais de voyage, notamment la combinaison des missions intéressant une même région.

L'exécution des programmes fait l'objet d'évaluations internes à l'issue des sixième, douzième, dix-huitième et vingt-quatrième mois de l'exercice biennal. Des rapports

Résumé de la recommandation

menées de manière économique et efficace, et il signale à ce propos qu'il est facile d'obtenir du Bureau [des services de contrôle interne] des directives concernant l'évaluation interne de l'efficacité des programmes gérés sur la base des résultats. Le Comité est d'avis qu'il faudrait examiner la suite donnée aux recommandations du Bureau et contrôler périodiquement les opérations pour aider à déterminer en quoi il serait possible d'en accroître l'efficacité tout en réalisant des économies, qu'il s'agisse d'activités administratives ou d'activités de fond, notamment en éliminant les chevauchements d'activités avec d'autres organes qui produisent et publient des statistiques (par. IV.36).

Suite donnée à la recommandation

sur les résultats, comportant des textes explicatifs et des statistiques, sont communiqués au BSCI grâce au Système intégré de suivi (SIS). L'établissement de ces rapports permet d'évaluer l'exécution des programmes, notamment de rapprocher les résultats obtenus des réalisations escomptées, de déterminer le nombre de mois de travail consacrés à la réalisation des produits et de repérer les domaines où des améliorations sont nécessaires. Un poste P-2 a été pourvu en 2006 pour promouvoir la gestion axée sur les résultats et coordonner les retours d'information sur l'exécution des programmes. Un atelier a été organisé à l'intention des responsables de tous les sous-programmes, non seulement pour qu'ils veillent à ce que les rapports exigés soient dûment établis, mais aussi et surtout pour qu'ils connaissent à fond les procédures en place pour mesurer l'efficacité de l'exécution des programmes, afin de favoriser les gains de productivité dans la mise en œuvre de chacun des sous-programmes.

Depuis 2005, la CNUCED décrit dans son rapport annuel les réalisations qu'elle a à son actif pour l'année, ainsi que les résultats obtenus, mesurés par les indicateurs de succès. Ce rapport est soumis au Conseil du commerce et du développement, qui contrôle l'exercice des responsabilités. Le Groupe de travail du plan-programme et du budget-programme de la CNUCED examine chaque année le programme de coopération technique lors de sa session de septembre, afin d'en évaluer l'efficacité et de déterminer dans quelle mesure il répond aux besoins des bénéficiaires.

Soucieuse de promouvoir l'échange d'informations et la coordination, la CNUCED participe aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, et entretient des rapports de coopération particulièrement étroits avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales, en vue d'atténuer les risques de chevauchement et de redondance entre programmes de travail. Dans le domaine du commerce, par exemple, la CNUCED organise les réunions du Groupe de travail sur le commerce, communique régulièrement son programme de travail aux commissions régionales et s'efforce de toujours procéder aux concertations nécessaires. S'agissant des statistiques et des publications connexes, la réponse à la recommandation formulée au paragraphe IV.38 du rapport du Comité consultatif (voir

Le Comité ne recommande pas de nouvelles réductions des crédits demandés pour les consultants et experts, mais il compte que les directives régissant leur emploi seront rigoureusement appliquées (par. IV.37).

Le Comité souligne que, dans le domaine du commerce et du développement, il existe déjà toutes sortes de statistiques, brutes et traitées, provenant de sources diverses, que les décideurs peuvent analyser et utiliser. Or, en particulier en matière de statistiques, la CNUCED entreprend la compilation et l'analyse quantitative et qualitative des données en utilisant ses propres ressources et, apparemment, en ayant en vue ses propres objectifs, même s'il existe ailleurs des données concordantes. [...] Le Comité recommande que la CNUCED, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, définisse ses objectifs concernant le partage systématique de l'information et qu'elle entreprenne un examen approfondi de ses activités en vue de déterminer les domaines spécifiques où il y a chevauchements. [...] Le Comité compte que la CNUCED fera le point de la situation à cet égard dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (par. IV.38).

plus loin) décrit en détail les mesures prises pour éliminer les chevauchements.

La CNUCED veille à ce que ses fonctionnaires responsables des contrats soient au courant des directives, règles pratiques et principes régissant l'emploi de consultants, qui sont affichés sur son intranet et rappelés lors des sessions d'information organisées à leur intention. Elle veille assidûment à ce que les directives soient scrupuleusement respectées.

Les travaux de recherche menés par la CNUCED, qui sont l'un de ses piliers, sont étayés par d'importantes activités statistiques. Le secrétariat compte de ce fait parmi les principaux utilisateurs de statistiques économiques et démographiques dans de nombreux domaines. La CNUCED exploite les statistiques recueillies par d'autres organismes internationaux lorsqu'elles sont fiables, et elle collecte des données brutes se rapportant à certains domaines, en veillant à ce que ses travaux ne fassent pas double emploi avec ceux menés ailleurs. Pour l'exécution de son programme de travail, la CNUCED concentre ses activités statistiques dans les domaines ci-après :

- a) La collecte de statistiques provenant de certains pays et de sources spécialisées dans des domaines précis, en vertu d'un partage des responsabilités convenu entre organisations internationales pour éviter les chevauchements. Des programmes d'échange de données ont été mis en place avec des organismes internationaux dans les différents domaines de travail, afin d'éviter que les États Membres ne soient assaillis de demandes redondantes;
- b) Le traitement de données brutes, pour répondre aux besoins des économistes et des chercheurs des États Membres et du secrétariat de la CNUCED;
- c) La diffusion des données traitées par le secrétariat de la CNUCED.

Conformément à son mandat et au partage du travail statistique convenu avec d'autres organismes, la CNUCED recueille des données brutes dans les domaines suivants :

- a) Les mesures tarifaires et non tarifaires, pour compléter les données sur les exportations et les importations fournies par le Département des affaires économiques et sociales (base de données Comtrade), le Fonds monétaire international (FMI) (Direction of Trade

statistics), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) (COMEXT);

b) L'investissement étranger direct (IED) et les activités des sociétés transnationales et de leurs filiales, pour compléter les données relatives à l'IED figurant dans les statistiques de la balance des paiements du FMI, qui ne concernent pas tous les pays, notamment parmi ceux en développement, et ne ventilent pas les flux de l'IED par bénéficiaire et secteur d'activité;

c) Les TIC, dans le cadre du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement qui comprend 11 organisations internationales et au sein duquel la CNUCED axe ses travaux sur l'utilisation des TIC par les entreprises. Le Partenariat est parvenu à améliorer sensiblement la qualité des statistiques se rapportant aux TIC comparables à l'échelon international. En février 2007, à sa trente-huitième session, la Commission de statistique a approuvé la liste principale des indicateurs relatifs aux TIC, établie à partir du rapport élaboré par la CNUCED au nom du Partenariat;

d) Les prix des produits de base, en vue du calcul des indices des prix des produits de base, conformément à une entente avec le Département des affaires économiques et sociales en vertu de laquelle la CNUCED a l'entière responsabilité de cette tâche;

e) La production et la consommation de minéraux, de minerais et de métaux;

f) La flotte marchande mondiale, en vue de l'élaboration des rapports demandés par la CNUCED et les organes directeurs de l'ONU.

Le secrétariat de la CNUCED traite les données brutes qu'il collecte et les données qu'il partage avec d'autres organisations internationales dans les buts ci-après :

a) Élaborer des lots de données exhaustifs et cohérents, sur lesquels les économistes puissent s'appuyer pour leurs travaux d'analyse, en harmonisant les données issues de différentes sources et en complétant les valeurs manquantes par des estimations. Ainsi, les données figurant dans Comtrade et les statistiques commerciales du FMI ne sont pas toujours comparables, notamment pour ce qui est des pays en

développement. Un travail méthodologique est donc nécessaire pour construire une matrice des échanges commerciaux internationaux par pays, partenaire et produit. Il arrive aussi que les données recueillies par des organisations internationales soient publiées, pour des raisons incontournables, dans un délai trop long pour qu'elles puissent répondre aux besoins des analystes. Les statisticiens et les économistes doivent alors traiter des statistiques provisoires en exploitant les données trimestrielles publiées par les pays, qui sont révisées une fois que les données officielles sont publiées par la source principale (par exemple, les statistiques annuelles de la comptabilité nationale publiées par le Département des affaires économiques et sociales, ou les données sur le commerce des services figurant dans les statistiques de la balance des paiements);

b) Calculer des indicateurs dérivés portant sur des domaines traités par la CNUCED et jugés de première importance par les pays en développement, comme l'indice des termes de l'échange et celui de la concentration des échanges, ce dernier faisant partie des critères régissant l'inscription sur la liste des pays les moins avancés.

En 2006, la CNUCED a entrepris de mettre en service un nouveau système d'information statistique pour être mieux en mesure de traiter les métadonnées et le volume important de données, d'automatiser les échanges de données statistiques avec d'autres systèmes par l'intermédiaire de SDMX (Échange de données et de métadonnées statistiques) et de mettre en œuvre certains des principes régissant les activités statistiques internationales.

La CNUCED, pour les données relevant de sa compétence, participe et apporte sa contribution aux travaux des comités et des équipes interorganisations spécialisés dans les statistiques. C'est dans le cadre des travaux de ces organes que la coordination des activités est examinée et que les recommandations et les normes sont élaborées. Plus précisément, la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales se concertent régulièrement lors des sessions de la Commission de statistique et du Comité de coordination des activités de statistique, qui réunissent deux fois par an des responsables des statistiques travaillant pour des organisations internationales (tous les organismes des Nations Unies, y compris les fonds et programmes, et d'autres organismes tels que l'OCDE, Eurostat et la

Banque des règlements internationaux). En outre, un dispositif de coordination renforcé a été récemment mis en place au sein du système des Nations Unies et, le 14 novembre 2006, les statisticiens du système ont tenu une première réunion consacrée aux activités de collecte et de compilation de données, à la coopération technique, aux activités relevant du Compte pour le développement et aux progrès accomplis sur le plan des méthodes.

Comité des commissaires aux comptes

(A/61/5, vol. I, chap. II)

Le Comité recommande au secrétariat de la CNUCED de s'employer à réaliser une répartition géographique plus équilibrée de son personnel (par. 621).

Le plan d'action en matière de ressources humaines a été mis en œuvre afin d'accroître le recrutement de nationaux de pays non représentés ou sous-représentés. L'amélioration de la représentation géographique fait partie du cadre logique dans lequel doivent s'inscrire la direction exécutive et l'administration en 2008-2009.

Le Comité recommande à nouveau que la CNUCED applique les dispositions du Statut et du Règlement du personnel en ce qui concerne les tâches qui sont confiées aux agents visés par les dispositions de la série 200 du Règlement du personnel (par. 807).

Cette recommandation est en voie d'être appliquée. La CNUCED s'emploiera à s'y plier.

Le Comité recommande à nouveau que la CNUCED adopte une stratégie détaillée de mobilisation de ressources pour faire face aux besoins de financement à moyen et à long terme et assure sa mise en œuvre systématique et concertée (par. 811).

Cette recommandation est en voie d'être appliquée. Le Secrétaire général de la CNUCED a présenté aux organes directeurs le rapport du Groupe de personnalités éminentes, qui comporte des recommandations à cet égard. Les organes directeurs sont en train d'examiner ledit rapport.

Le Comité recommande que la CNUCED développe plus avant la coordination interorganisations et les activités conjointes, conformément à la stratégie adoptée par son organe directeur (par. 814).

Cette recommandation est en voie d'être appliquée. Le secrétariat de la CNUCED s'emploie de plus en plus énergiquement à lancer et à mettre en œuvre des activités interorganisations, en particulier avec d'autres organismes des Nations Unies, aux niveaux mondial, régional et national. La CNUCED participe régulièrement aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et d'autres organes interorganisations, et elle copréside l'Équipe spéciale du GNUD chargée des organismes non résidents.

L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de revoir les dispositions administratives en vigueur concernant le Service de

Cette recommandation est en voie d'être appliquée. La question est actuellement examinée en concertation avec l'Office des Nations Unies à Genève, en vue de trouver une solution satisfaisante.

liaison avec les organisations non gouvernementales et de réévaluer leur pertinence compte tenu du mandat et des ressources de la CNUCED (par. 818).

Bureau des services de contrôle interne

[A/61/264 (Part I)]

À la CNUCED (AE2005/340/01), quatre divisions organiques exploitent et entretiennent des systèmes informatiques et télématiques indépendamment du Groupe des services d'appui en matière d'informatique. Le BSCI craint que la situation actuelle n'aboutisse à un manque d'uniformité, de compatibilité et d'interopérabilité entre les systèmes (par. 43).

Ni la CEE ni la CNUCED n'ont conçu de stratégie informatique et télématique à l'appui de leurs mandats respectifs. Le BSCI rappelle combien il importe d'élaborer et de mettre en œuvre une telle stratégie, qui devrait être le reflet des politiques d'ensemble du Secrétariat de l'ONU en matière d'informatique et de télématique. Le BSCI recommande également que la mise au point de systèmes et les autres activités touchant l'informatique et la télématique soient menées conformément aux normes et procédures promulguées par le Conseil de l'informatique et de la télématique du Secrétariat (par. 44).

La CNUCED a admis le risque que comporte le fait que les divisions organiques mettent au point, exploitent et entretiennent leurs propres systèmes informatiques et elle a pris des mesures pour y remédier. Dans ce sens, elle a récemment institué un dispositif de gestion des programmes informatiques et télématiques prévoyant que toutes les initiatives en la matière doivent être soumises avec une documentation complète au Comité des TIC de la CNUCED, qui s'assurera de leur conformité aux règles visant la standardisation, le respect des normes internes et l'interopérabilité des systèmes. Ce dispositif permet aussi de vérifier que les initiatives répondent aux objectifs de la CNUCED, et facilite la hiérarchisation des investissements.

Conformément à la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'ONU, telle qu'elle a été définie dans le document A/57/620, puis renforcée comme le prévoyait le document A/58/377, l'administration de la CNUCED a établi en 2006 sa propre stratégie qui vise principalement à garantir la conformité des investissements à la stratégie informatique et télématique de l'ONU, et à faire en sorte qu'ils répondent aux objectifs du programme de base de la CNUCED, et à maximiser la stratégie que les activités informatiques et télématiques apportent aux activités de la CNUCED. Comme suite à l'adoption de cette stratégie, un comité chargé des TIC a été mis en place à la CNUCED et un directeur général de l'informatique a été nommé conformément à la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/17 du 21 novembre 2003 et à l'instruction administrative ST/AI/2005/10 du 8 août 2005. En conformité avec les procédures et les normes promulguées par le Conseil de l'informatique et de la télématique de l'ONU, le comité de la CNUCED chargé des TIC a approuvé la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des projets TIC, en vertu duquel toutes les nouvelles initiatives en la matière (y compris la mise au point de systèmes informatiques) doivent être assorties d'une étude de viabilité; les initiatives sont définies, évaluées et hiérarchisées, et leur financement est

Les audits ont révélé que la CEE et la CNUCED n'étaient dotées d'aucune politique d'ensemble qui couvrirait tous les aspects de la sécurité en matière d'informatique et de télématique. [...] S'agissant des adresses électroniques, par exemple, des éléments d'information aussi essentiels que la durée des contrats de courte durée des fonctionnaires et consultants ne sont pas toujours communiqués à l'administrateur du réseau de la CNUCED. Par voie de conséquence, il est possible d'ouvrir à distance les boîtes aux lettres électroniques d'anciens employés en se connectant à l'Internet (par. 45).

Ni la CEE ni la CNUCED n'ont conçu de plan détaillé qui rendrait possible le rétablissement dans un délai acceptable de fonctions essentielles en cas de sinistre majeur. Le BSCI recommande que ces entités collaborent avec leurs principaux fournisseurs de services informatiques et télématiques afin de déterminer les diverses catégories de risque et, sur cette base, qu'elles élaborent leurs propres mesures de précaution visant à assurer la continuité des opérations (par. 46).

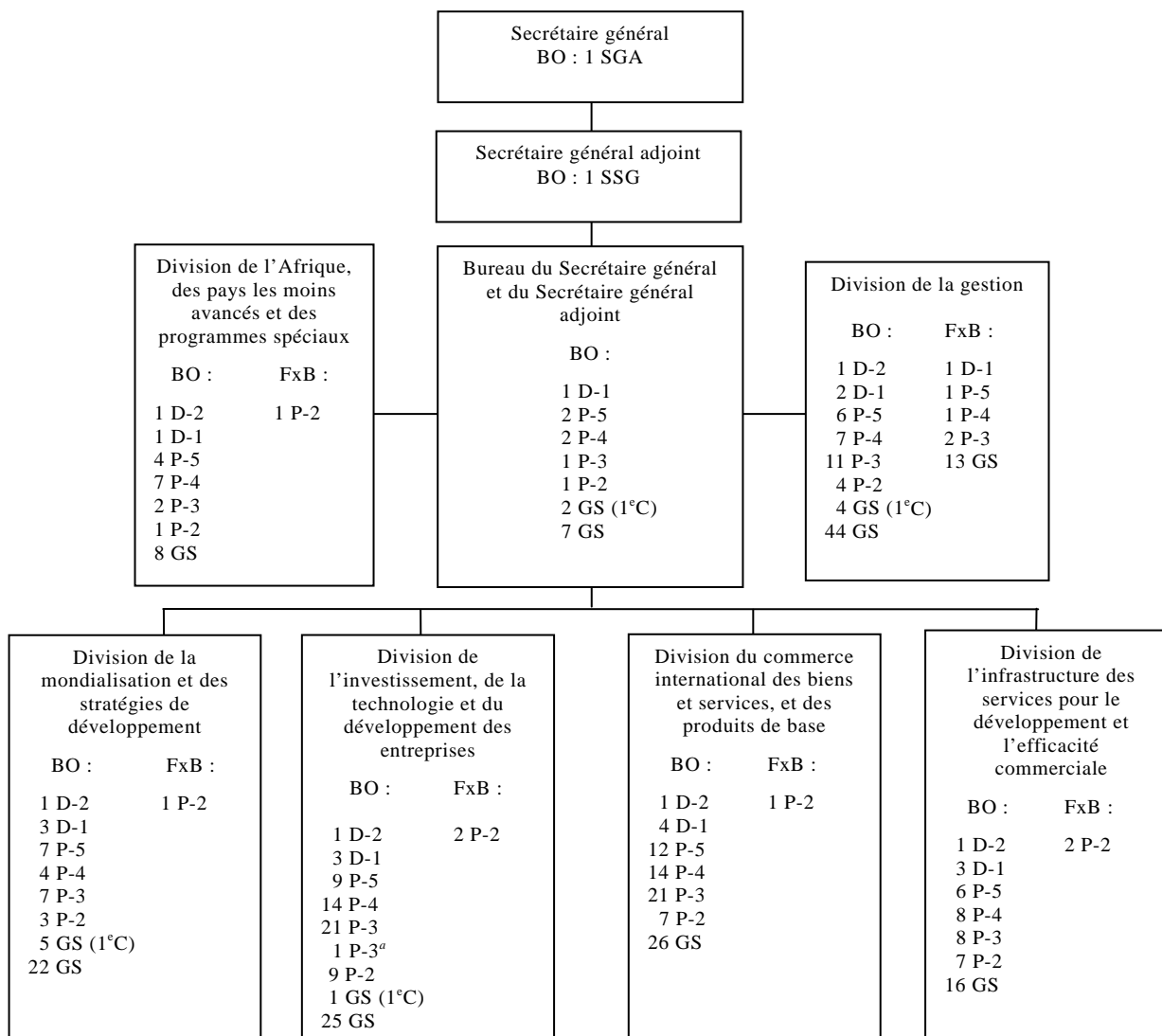
organisé en conséquence. Il incombe à la Section de la technologie de l'information, qui relève de la Division de la gestion de la CNUCED, de veiller au respect des principes et normes des Nations Unies (en particulier au respect des conclusions de l'étude générale de viabilité) et de faire des recommandations au comité de la CNUCED chargé des TIC, pour examen et approbation.

En 2006, la CNUCED a demandé au Centre international de calcul des Nations Unies de procéder à un audit de la sécurité de ses systèmes informatiques et télématiques. Les recommandations du Centre ont été examinées et le Centre apportera son concours pour leur mise en œuvre. S'agissant des préoccupations relatives à la gestion de la messagerie électronique, de nouvelles dispositions ont été prises avec le Service de gestion des ressources humaines, qui permettent à la Section des technologies de l'information de clore les comptes selon des règles convenues.

En collaboration avec la Section des technologies de l'information de l'Office des Nations Unies à Genève, la CNUCED étudie un plan antisinistre visant à assurer la continuité des opérations pour son principal système critique, à savoir sa messagerie électronique. La Section des technologies de l'information de l'ONUG a présenté une proposition, qui est en train d'être examinée. D'autres systèmes critiques (comme le Système intégré de gestion) relèvent de la responsabilité de cette section.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : GS = agent des services généraux; GS (1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires.

^a Nouveau poste.

Annexe

Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Direction exécutive et administration			
12.28 a) ii)	Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du consensus de São Paulo et préparatifs de l'examen	10	Activité ponctuelle
12.28 a) ii)	Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du consensus de São Paulo et préparatifs de l'examen	16	Activité ponctuelle
12.28 a) iv)	Groupe d'experts de haut niveau participant aux sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement	2	Activité ponctuelle
Sous-programme 1 : Mondialisation, interdépendance et développement			
12.33 b) ii)	Principales conclusions du dialogue de haut niveau sur la dette souveraine et le développement durable	1	Activité ponctuelle
Sous-programme 2 : Investissement, entreprises et technologie			
12.41 b) i)	<i>International Investments Instruments: A Compendium</i>	4	Ne paraît plus en série mais sera établi et diffusé électroniquement
12.41 b) ii)	Meilleures pratiques en matière de liens commerciaux aux fins du développement des petites et moyennes entreprises	1	Publication isolée; de nouveaux produits consacrés aux liens commerciaux sont prévus pour l'exercice biennal 2008-2009.
12.41 b) ii)	Mesures prises dans le pays d'origine pour promouvoir l'investissement étranger direct et le transfert de technologie	2	Publication isolée; de nouveaux produits consacrés au transfert de technologie sont prévus pour l'exercice biennal 2008-2009.
12.41 b) ii)	Politiques de développement, en particulier politiques d'accroissement de la capacité de production et de la productivité	1	Activité ponctuelle
12.41 b) ii)	<i>Guidance on Corporate Governance Disclosures</i> (Guide sur l'information concernant la gouvernance des entreprises)	1	Publication isolée; de nouveaux produits consacrés à la gouvernance des entreprises sont prévus pour l'exercice biennal 2008-2009.
12.41 b) ii)	Contribution des entreprises au développement économique et social dans les pays en développement	1	Publication isolée; de nouveaux produits consacrés à ce sujet sont prévus pour l'exercice biennal 2008-2009.
12.41 b) vi)	Matériel de formation sur les liens entre les sociétés transnationales et les petites et moyennes entreprises	1	Activité ponctuelle
12.41 b) vi)	Support technique pour le programme de formation consacré au transfert de technologie et à la propriété intellectuelle	2	Activité ponctuelle
Sous-programme 3 : Commerce international			
12.47 a) xi)	Estimations quantitatives concernant les négociations de Doha sous l'angle du développement et des intérêts des pays en développement	1	Réunion ponctuelle d'experts; pendant l'exercice biennal 2008-2009, des réunions de groupes spéciaux d'experts devraient être consacrées à de nouveaux sujets.

Chapitre 12 Commerce et développement

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
12.47 a) xi)	Rôle de la science aux fins de l'établissement des normes environnementales et sanitaires d'accès aux marchés	1	Réunion ponctuelle d'experts; pendant l'exercice biennal 2008-2009, des réunions de groupes spéciaux d'experts devraient être consacrées à de nouveaux sujets.
12.47 a) xi)	Financement du secteur des produits de base et gestion des risques s'y rapportant	1	Réunion ponctuelle d'experts; pendant l'exercice biennal 2008-2009, des réunions de groupes spéciaux d'experts devraient être consacrées à de nouveaux sujets.
Sous-programme 5 : Besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et problèmes et difficultés rencontrés à cet égard par les pays en développement de transit			
12.59 b) ii)	Cadre intégré, enseignements tirés et meilleures pratiques (version imprimée, CD-ROM)	1	Activité ponctuelle
12.59 b) ii)	Avantages effectifs et perspectives concernant la radiation de la catégorie des pays les moins avancés	1	Publication isolée; de nouveaux produits consacrés à ce sujet sont prévus pour l'exercice biennal 2008-2009.
12.59 b) ii)	Progrès socioéconomiques réalisés dans les petits pays structurellement faibles et dont l'économie est vulnérable	1	Publication isolée; de nouveaux produits consacrés aux petits pays structurellement faibles et dont l'économie est vulnérable sont prévus pour l'exercice biennal 2008-2009.
12.59 c) i)	Prestation de services consultatifs et préparation de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit en vue des conférences ministérielles de l'OMC	2	Activité ponctuelle
12.59 c) i)	Fourniture de services consultatifs et préparation de la réunion des ministres du commerce des pays les moins avancés en vue des conférences ministérielles de l'OMC	2	Activité ponctuelle
Appui au programme			
12.66 d) i)	Services techniques à la session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement dans la perspective de l'examen à mi-parcours et des réunions préparatoires	1	L'examen à mi-parcours a eu lieu en 2006.
Total		53	



Assemblée générale

Distr. générale
27 juin 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 12

Commerce et développement

[Programme 10 (Plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009)]**

Rectificatif

1. Paragraphe 12.13 d)

L'alinéa iii) *doit être ainsi libellé* :

iii) Du redéploiement d'un poste P-4 provenant du sous-programme 2, afin de centraliser les activités relatives aux questions juridiques;

2. Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009

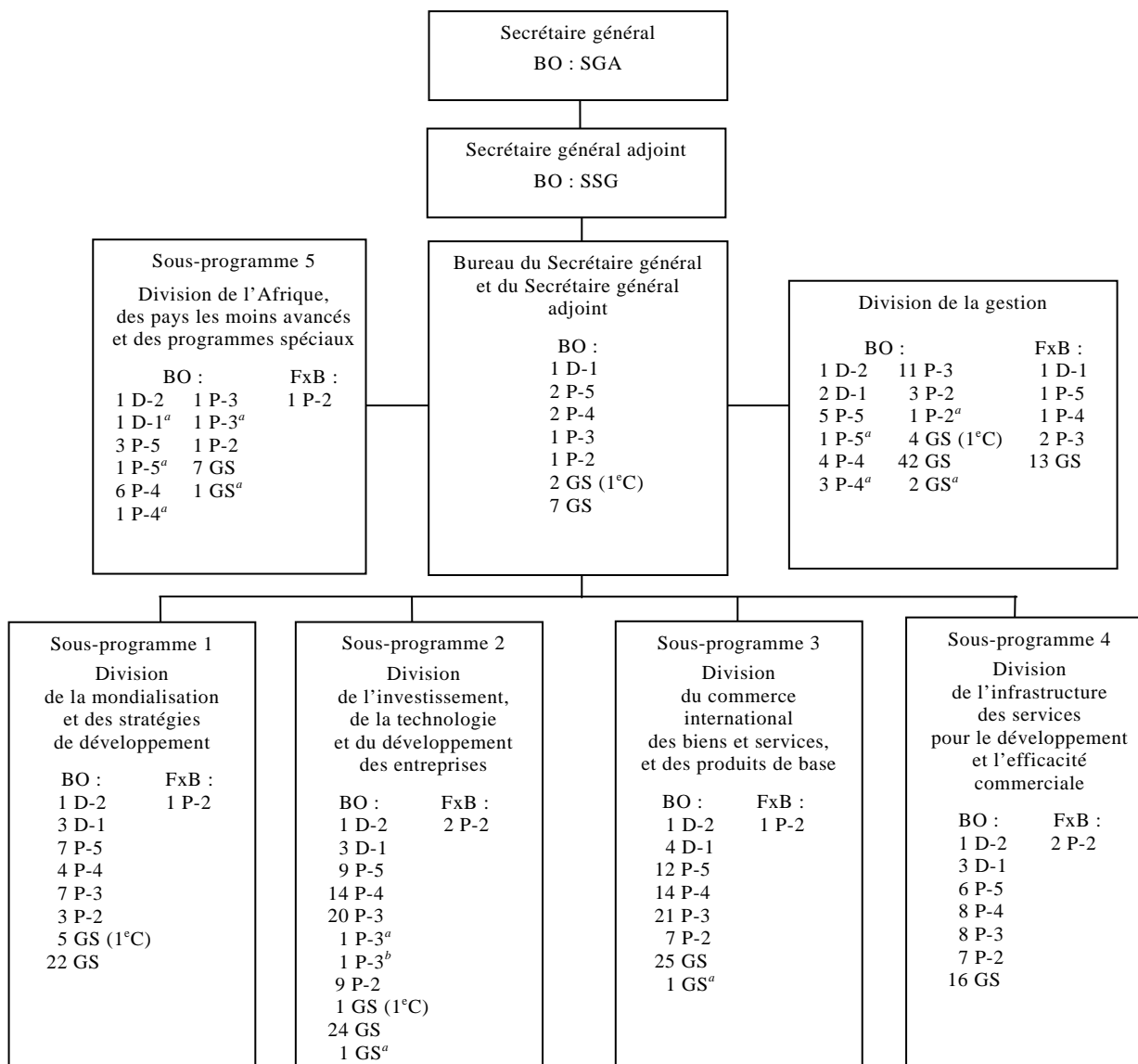
Remplacer l'organigramme par le suivant :

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
(CNUCED)
Organigramme et répartition des postes proposés
pour l'exercice biennal 2008-2009**



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; GS = agent des services généraux; GS (1^oC) = agent des services généraux (1^o classe); BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires.

^a Poste provenant d'une autre composante.

^b Nouveau poste.